

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 4

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

EXIGENCE SOCIALE

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2017 - 2019

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion**

PRESENTATION

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) est un document obligatoire dont doit se doter le Conseil départemental, conformément à l'article L 263-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, article issu de la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion.

Le PDI définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes.

OBJET DU RAPPORT

Le Programme Départemental d'Insertion 2014-2016, approuvé par Délibération n°1 en Conseil Général le 10 avril 2014, est arrivé à son terme. Il convient de renouveler ce document de référence pour une période de trois ans.

Le Conseil départemental définit dans le PDI 2017-2019 ses priorités en matière de politique d'insertion et d'emploi pour les bénéficiaires du RSA.

A l'image des dispositifs innovants et des nouveaux outils mis en place en 2016 (Accélérateur de l'Emploi en Provence, Forum de l'Emploi en Provence, Club des Entreprises de Provence), le PDI 2017-2019 a pour ambition de poursuivre et accélérer la dynamique engagée par la nouvelle majorité et de fixer le cadre d'une politique proactive de solidarité et d'insertion par l'emploi envers les bénéficiaires du RSA, sans jamais oublier ceux qui ont plus de difficulté pour y accéder.

Pour ce faire, une nouvelle dimension apparaît aujourd'hui clairement avec la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi afin d'apporter une réponse adaptée à la situation de chaque individu dans un contexte financier de plus en plus exsangue.

Co-construit avec l'ensemble des partenaires ainsi qu'avec des représentants des bénéficiaires du RSA, l'offre d'insertion existante est repensée dans ce PDI : de nouvelles formes d'interventions apparaissent et l'expérimentation est mise à l'honneur.

Ainsi, le PDI 2017-2019 est construit autour de quatre priorités :

- 1) Mobiliser le monde économique pour dynamiser le placement en emploi ;
- 2) Renforcer les actions d'accompagnement vers l'emploi ;
- 3) Proposer une offre d'insertion adaptée à tous les publics ;
- 4) Piloter l'exigence sociale.

CONCLUSION

Il vous est proposé d'adopter le PDI pour la période 2017-2019 dont le projet est annexé au rapport.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

Programme Départemental d'Insertion

2017-2019



Table des matières

INTRODUCTION	
Le cadre Politique.....	
Structuration du Document	
Le cadre réglementaire	
Le Contexte départemental	
PARTIE 1 : MOBILISER LE MONDE ECONOMIQUE POUR DYNAMISER LE PLACEMENT EN EMPLOI.....	
Au niveau départemental	
Augmenter l'efficacité de l'Accélérateur de l'Emploi en Provence	
Favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande : le Forum de l'Emploi en Provence.....	
Optimiser l'utilisation des contrats aidés pour les entreprises	
Mobiliser les partenaires économiques grâce aux pactes d'objectifs.....	
Développer l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics de la collectivité..	
Consolider l'animation du Club des Entreprises de Provence	
Développer l'intervention des conseillers entreprises du service emploi.....	
Resserrer les liens avec Pôle emploi	
Au niveau local : Les cellules emploi.....	
Mieux repérer le public pour alimenter la CV-thèque.....	
Participer au développement des dynamiques territoriales et créer les conditions d'une coopération emploi efficace	
Développer la relation entreprise	
PARTIE 2 : RENFORCER LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	
Les actions d'accès direct à l'emploi.....	
L'action « accès direct à l'emploi »	
Accompagner les initiatives	
Accompagner les publics ayant des spécificités	
L'accompagnement socio-professionnel	
Intensifier le Dispositif d'Accompagnement Individualisé à l'Emploi (DAIE).....	
Consolider les actions partenariales	
Renforcer l'implication du Département dans l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)	
Proposer une offre de formation exhaustive et efficace.....	

PARTIE 3 : PROPOSER UNE OFFRE D'INSERTION ADAPTEE A TOUS LES PUBLICS.....	
Proposer une offre de remobilisation et de construction de parcours étoffée, progressive et cohérente.....	
Proposer une instance de coordination et d'évaluation des parcours.....	
Les actions d'accompagnement social (lieux d'accueil)	
Les actions sociales d'accompagnement de publics spécifiques.....	
Les Actions de remobilisation	
Le Dispositif de remise à niveau des savoirs et de maîtrise de la langue française	
Les actions de diagnostic (« Sas » Diagnostic)	
Les actions de remobilisation vers un parcours professionnel (ACIADE)	
Lever les principaux freins pour favoriser les dynamiques de parcours	
La mobilité.....	
La garde d'enfants.....	
L'interculturalité.....	
La santé et les troubles psycho-sociaux.....	
La fracture numérique	
Communiquer efficacement sur l'offre pour dynamiser la prescription.....	
Favoriser une communication dématérialisée et diversifier les formats de communication	
Proposer des actions de communication thématiques et locales.....	
Permettre à l'individu d'être au cœur de son parcours.....	
PARTIE 4 : PILOTER L'EXIGENCE SOCIALE	
Maîtriser le pilotage du dispositif	
Mesurer les impacts et assurer le suivi de chaque action	
Maîtriser la gestion de l'allocation et des moyens	
Garantir une allocation juste et équitable.....	
Garantir la mise en œuvre des conventions de gestions partenariales (CAF, MSA)	
Développer les contrôles administratifs au niveau central	
Poursuivre la mise en œuvre des contrôles sur le territoire	
Assurer l'application des sanctions légales	

INTRODUCTION

Le cadre Politique

Ce document est le premier Programme Départemental d'Insertion (PDI) de la nouvelle majorité et porte sur la période 2017-2019. Il pose le cadre, la vision et l'ambition portés par la nouvelle majorité, dans le cadre des politiques publiques d'insertion de l'institution départementale.

Le Département est chef de file en matière de politique d'insertion des bénéficiaires du RSA. A ce titre, il pilote la gouvernance de l'insertion, mobilise les acteurs de l'insertion, les coordonne et anime le dispositif départemental d'insertion.

La nouvelle majorité départementale a fait le choix de se saisir pleinement de cette compétence, en faisant de l'emploi la priorité de l'institution.

Participer au financement des grands projets du territoire, accompagner la mobilité, aider la relance des centres villes, les politiques sportives ou culturellesa pour but d'attirer de nouveaux talents qui permettront la création d'emplois pour nombre de provençaux.

C'est pourquoi la gouvernance départementale n'a pas attendu la clôture du PDI 2014-2016 et est passée à l'action, dès les premiers mois de sa mandature, en lançant des actions concrètes pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Plusieurs dispositifs innovants ont été mis en place dès 2016 :

Le premier, dès mars, est la création d'un dispositif inédit : « **L'accélérateur de l'emploi en Provence** ».

La volonté de la majorité départementale était de créer au cœur de notre institution un véritable espace dédié aux allocataires du RSA. Avec la mise en place de cet outil pragmatique et concret, entièrement dédié à l'accompagnement vers un retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, cela est désormais chose faite.

Le conseil Départemental des Bouches du Rhône est le premier département de France à s'être doté d'un tel outil. Grace au travail d'une équipe transversale au sein de notre institution, et à la mobilisation des acteurs du monde économique et de l'insertion de notre territoire, l'accélérateur de l'emploi a fait la preuve de son concept. Plébiscité par l'Assemblée des Départements de France (ADF), les années futures amplifieront son déploiement.

Il n'est pas la seule innovation mise en place au cours de l'année 2016.

En effet, en Avril, la nouvelle gouvernance a créé le premier **Forum de l'Emploi en Provence**.

Ce fut la première fois que le Département proposait à l'ensemble des Provençaux, un évènement de cette envergure exclusivement dédié aux chercheurs d'emploi des Bouches du Rhône.

Ce ne sont pas moins de 6 000 personnes qui ont poussé la porte du conseil départemental ce jour-là. Ce résultat est très encourageant. La nouvelle majorité entend pérenniser ce rendez-vous. La 2e édition aura lieu le 28 avril 2017.

Il est également important d'évoquer, l'attention toute particulière, qui fut celle de la nouvelle majorité, à l'égard du **Club des Entreprises de Provence**, anciennement connu sous le nom de club des Entreprises Solidaires. La gouvernance a en effet tenu à donner un nouvel élan à cet outil en lui impulsant une nouvelle dynamique : 94 nouvelles entreprises ont rejoint le club en 2016, ce qui porte désormais le nombre d'entreprises de Provence à plus de 400 membres, cela ayant permis de collecter pas moins de 2039 emplois au cours de l'année 2016.

L'objectif du Club des Entreprises de Provence est de mettre en relation, nos publics demandeurs d'emploi et les entreprises qui cherchent à embaucher. Celui-ci représente clairement en effet, la volonté qui est celle de la gouvernance à placer l'ensemble des forces vives de notre territoire au cœur de l'action du Département.

Car en matière d'emploi et d'insertion, l'ensemble des acteurs doivent jouer collectif !

L'emploi est, en effet, le premier facteur d'insertion et de prévention de la pauvreté, un second, tout aussi crucial, est de pouvoir y participer. **Aussi, proposer un parcours d'insertion sur mesure pour tous les publics est dorénavant inscrit dans les orientations politiques de la collectivité.**

C'est donc dans ce cadre général que la nouvelle majorité définit dans le Programme Départemental d'Insertion ses priorités en matière de politique d'insertion pour les années 2017, 2018 et 2019.

A l'image des dispositifs innovants et des nouveaux outils mis en place en 2016, le PDI 2017-2019 a pour ambition de poursuivre et accélérer la dynamique engagée par la nouvelle majorité et de fixer le cadre d'une politique proactive de solidarité et d'insertion par l'emploi envers les bénéficiaires du RSA, sans jamais oublier ceux qui ont plus de difficulté pour y accéder.

Pour ce faire, une nouvelle dimension apparaît aujourd'hui clairement avec la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi afin d'apporter une réponse adaptée à la situation de chaque individu dans un contexte financier de plus en plus exsangue.

Co-construit avec l'ensemble des partenaires ainsi qu'avec des représentants des bénéficiaires du RSA, l'offre d'insertion existante est repensée dans ce PDI : de nouvelles formes d'interventions apparaissent et l'expérimentation est mise à l'honneur.

A noter que ce PDI se déploie dans un contexte de réforme territoriale induit par les lois des 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM, et du 7 août 2015, dite loi NOTRe, sans oublier, la mise en place de la Métropole Aix-Marseille Provence et le positionnement renforcé de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur en matière de concours au service public de l'emploi et de formation notamment. Toutes ces évolutions sont impactantes pour le Département. Ainsi,

dans ce contexte, la recherche de la complémentarité de l'offre d'insertion du Département à celle de l'ensemble de ses partenaires institutionnels deviendra une priorité pour les années à venir.

Structuration du Document

Le Programme Départemental d'Insertion définit les priorités en matière de politique d'insertion pour les années 2017, 2018 et 2019 de la nouvelle gouvernance.

Ayant pour objectif de trouver une sortie positive à chacun des bénéficiaires de l'allocation, le PDI 2017-2019 est construit autour de quatre priorités :

- 1- Mobiliser le monde économique pour dynamiser le placement en emploi
- 2- Renforcer les actions d'accompagnement vers l'emploi
- 3- Proposer une offre d'insertion adaptée à tous les publics
- 4- Piloter l'exigence sociale.

Mobiliser le monde économique pour dynamiser le placement en emploi

Le premier levier de sortie du dispositif RSA est le retour à l'emploi. Le développement des relations avec le monde économique est le socle de cette politique. Il convient de rénover, consolider ou poursuivre les actions existantes et d'en déployer de nouvelles : innovantes et expérimentales. La nouvelle gouvernance tient à placer l'ensemble des forces vives de ce territoire au cœur de son action pour faire vivre le « jeu collectif ». L'institution met un point d'honneur dans la concertation et dans l'implication de ses partenaires.

Les enjeux sont multiples : anticiper les évolutions subies par les différents bassins d'emploi et les mutations économiques des secteurs d'activité, acquérir une connaissance fine des besoins des entreprises en matière de recrutement, prévoir, en collaboration avec elles, l'évolution de leurs besoins en matière de compétences et de recrutement et enfin accompagner leur processus d'embauche en leur proposant des profils adaptés et des aides à l'emploi au travers des contrats aidés.

Parallèlement, il conviendra de mieux repérer les publics employables et de qualifier de manière plus fine leur profil afin d'opérer de meilleures sélections et mises en relation entre l'offre et la demande. Pour ce repérage, une attention particulière sera accordée aux personnes sortantes de formation, au public jeune, notamment celui qualifié, et aux 25-45 ans, en particulier ceux nouvellement entrés dans le dispositif ou en fin de parcours d'accompagnement.

Une bonne préparation de l'intégration des publics au monde du travail est le préalable à une mise en relation réussie entre l'offre et la demande d'emploi. Elle permet l'efficacité des mises en emploi réalisées et la satisfaction des entreprises. Préparer de manière performante les bénéficiaires aux exigences du monde du travail et à la reprise d'un emploi est un des axes majeurs de ce PDI.

Renforcer les actions d'accompagnement vers l'emploi

Le dispositif d'accompagnement socio-professionnel sur lequel s'appuie dorénavant le Département propose des accompagnements gradués selon l'éloignement à l'emploi. Riches et diversifiés, les actions et dispositifs d'accompagnement permettront de répondre aux principales spécificités rencontrées. Le Département est ainsi en capacité de proposer un accompagnement spécialisé au public en création d'activité ou travailleur indépendant, aux exploitants agricoles comme aux personnes relevant du secteur artistique ou aux personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé (RQTH). Les problématiques spécifiques au public jeune sont également prises en compte. En effet, la maîtrise du nombre de bénéficiaires du RSA passe également par la prévention de l'entrée dans le dispositif du public ayant droit des 18-25 ans.

Proposer une offre d'insertion adaptée à tous les publics

Si de nombreuses actions sont développées en faveur des personnes proches de l'emploi pour leur permettre une sortie rapide du RSA, il convient également de proposer une offre permettant aux référents (professionnels accompagnant le bénéficiaire) de remobiliser les bénéficiaires les plus en difficulté et installés de manière durable dans le dispositif. En effet, la catégorie des personnes relevant de l'accompagnement social et de celui « santé » en particulier, du fait d'un cumul de freins faisant obstacle à leur insertion professionnelle, représente 60% des bénéficiaires du RSA. Il existe donc un enjeu important à intervenir en direction de cette partie du public, en ciblant notamment les personnes présentes dans le dispositif depuis plus de trois ans. Le but est de leur proposer une offre adaptée ayant un effet levier sur la mise en dynamique du parcours pour leur permettre de se projeter vers une autonomie sociale et financière.

Cet accompagnement de qualité passe également par l'utilisation optimale de l'offre d'insertion et l'appropriation renforcée des outils par les référents. Le Département met à leur disposition des actions, transverses ou ciblées, permettant de les aider à la levée des freins et la construction de parcours d'insertion progressifs et cohérents.

Enfin, accompagner les bénéficiaires à sortir positivement de cette allocation, passe aussi dans le repérage de ceux qui sont y entrés « par défaut » afin de les accompagner vers des allocations adaptées à leur cas, telles que l'Allocation Adulte Handicapé ou l'invalidité. De nouvelles actions sont mises en place pour y satisfaire.

Piloter l'exigence sociale

Avec le PDI 2017-2019, le Conseil départemental s'inscrit dans une politique ambitieuse, rigoureuse et volontariste en matière d'offre d'insertion, conforme à l'esprit de la loi de décembre 2008 qui voulait recenser les besoins et les offre locales d'insertion pour planifier des actions correspondantes. La nécessité de mener une politique toujours plus dynamique, n'empêche pas de créer les conditions d'un pilotage efficace du dispositif.

Des moyens de suivi s'imposent : tableaux de bord mensuel, modélisation des partenariats pour une meilleure efficacité, évaluation systématique de toutes les actions existantes et pour leur financement, appel au Fonds Social Européen.

En complément de ce pilotage, dès l'an dernier, il a été mis en place une politique de contrôle renforcée afin d'avancer dans la lutte contre la fraude.

En effet, l'exigence sociale demande que les personnes respectent les droits et devoirs liés à la perception de l'allocation. Aussi, celles ne s'inscrivant pas dans cette démarche sont contrôlées. Le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) que les bénéficiaires doivent signer et s'engager à respecter est un des garants de cette exigence.

Le cadre réglementaire

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009, a sensiblement modifié la gouvernance et l'organisation du dispositif d'insertion ainsi que les modalités d'intervention des différents acteurs.

Le Département est désigné par la loi précitée comme étant le chef de file du dispositif RSA et de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. A ce titre, le Département pilote la gouvernance de l'insertion, mobilise les acteurs de l'insertion, les coordonne et anime le dispositif départemental d'insertion.

Pour ce faire, le Département dispose de deux outils, le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) que le Code de l'action sociale et des familles définit de la manière suivante :

- pour le PDI, l'article L.263-1 indique que « le Conseil Départemental délibère, avant le 31 mars de chaque année, sur l'adoption ou l'adaptation du Programme Départemental d'Insertion. Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes».
- pour le PTI, l'article L.263-2 précise que « pour la mise en œuvre du PDI, le Département conclut avec les parties intéressées un Pacte Territorial pour l'Insertion ». Ce pacte a pour vocation « de définir les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active».

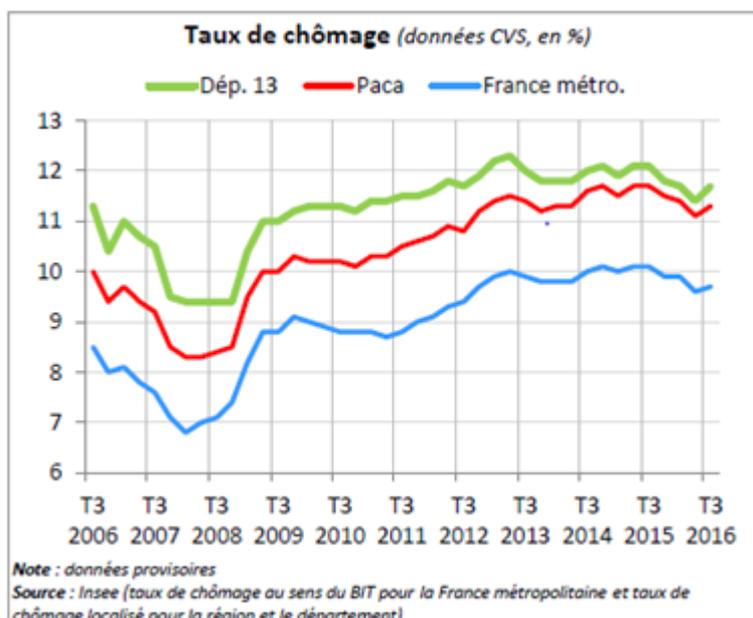
Une nouvelle version du PTI sera également votée en 2017.

Le Contexte départemental

Sources : INSEE, Notes de Conjoncture de la DIRECCTE, RSA Conjoncture, DROS'OMETRE, STAT'UR (URSSAF), L'Observatoire des territoires, Rapport d'activité 2015 des Pôles d'Insertion-SRPE, Données SPI, STATUR PACA n° 18-3^{ème} trimestre 2016 et STATUR PACA n°14-Bilan 2015)

Un Département très touché par le chômage mais créateur d'emplois

Au troisième trimestre 2016, le taux de chômage dans les Bouches-du-Rhône s'établit à 11.7% de la population active. Le chômage touche 11.3 % de la population active en Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) et 9.7% de la population en France métropolitaine. Sur un an, il diminue de 0.4 points dans les Bouches du Rhône, en PACA et au niveau national.



Le département compte 136 600 demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) inscrits à Pôle emploi et 198 670 pour les catégories A, B, C (sans activité ou en activité réduite).

Le bassin d'emploi d'Arles est le plus impacté du Département et de la Région par le chômage, puisqu'il touche 13.6 % de la population active. Viennent ensuite le bassin de Salon de Provence, où le taux de chômage s'établit à 11,8%, puis 11.5% sur le bassin d'Istres-Martigues et 9.3% sur le bassin d'emploi d'Aix-en-Provence.

Pour autant, notre département est dynamique : Au troisième trimestre 2016, il est le seul département de la Région PACA avec les Alpes-Maritimes à être créateur d'emploi avec notamment la création de 1200 emplois dans le bassin d'Aix-en-Provence. En 2015, le département des Bouches du Rhône était déjà le seul à être créateur d'emplois en PACA, et à soutenir la croissance de l'emploi salarié en région PACA.

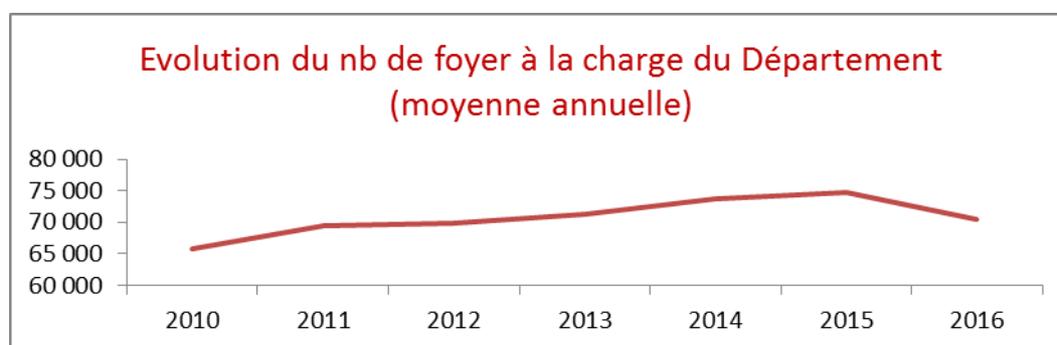
Bénéficiaires du RSA (BRSA), des effectifs importants, mais une évolution en baisse

Entre septembre 2014 et septembre 2016, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA diminue dans les Bouches-du-Rhône de 4%. La baisse est plus importante qu'en PACA (3%) et qu'au niveau national (-0.3%).

Au 31 décembre 2016, 69 593 foyers sont à la charge du Département. Ils étaient 74 644 au 1er janvier 2016.

Ceci s'explique notamment par :

- une baisse des nouveaux entrants dans le dispositif RSA : 19 780 entrées en 2016 contre 27 905 en 2015
- une augmentation du nombre de sorties du dispositif RSA : 38 844 en 2016 (contre 24 996 sur l'année 2015), dont 23 701 sorties pour ressources supérieures (sorties emploi, formations rémunérées, AAH, etc.).



La réduction du nombre de foyers bénéficiaires du RSA en 2016 fait suite à une augmentation constante des effectifs depuis 2010.

Les bénéficiaires du RSA représentent 74%0 des habitants des Bouches-du-Rhône ayant entre 15 et 64 ans, soit une part plus importante que la moyenne nationale (58%0) et que celle des autres départements de la Région PACA.

Cependant, cela reste une part plus faible que celle des départements possédant des effectifs comparables : le Nord (88%0), la Seine-Saint-Denis (96%0) et le Pas-de-Calais (81%0).

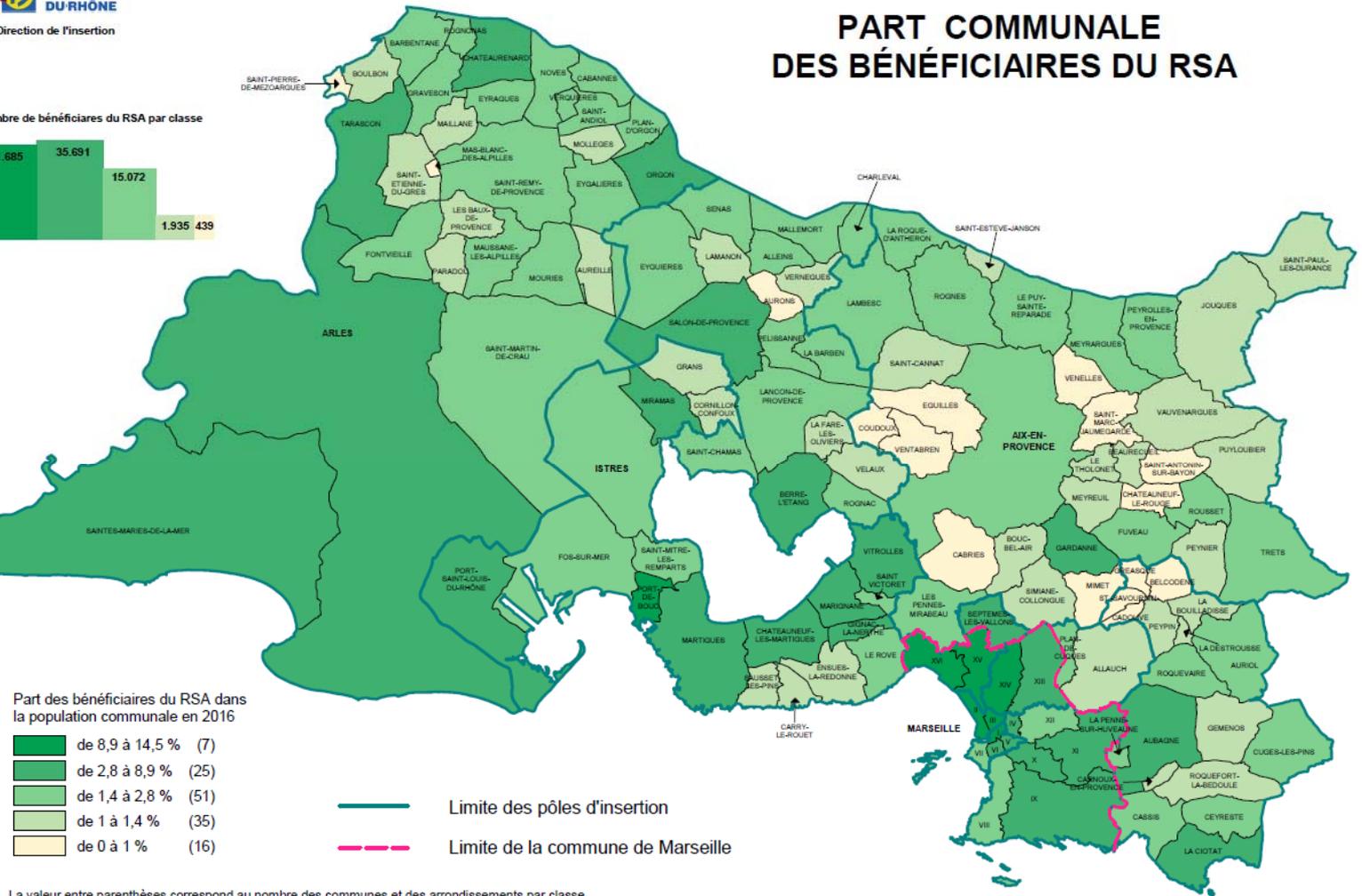
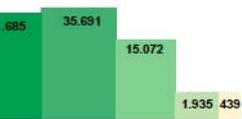
Notre département compte plus de 2 millions d'habitants, soit 40% de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et concentre près de la moitié des foyers bénéficiaires du RSA de la Région PACA.

Ces foyers sont plus présents à Marseille que dans le reste du département : en décembre 2016, Marseille compte en effet 64% de ces foyers et 6 arrondissements (centre-ville et quartiers Nord) en concentrent 53 %.

12 arrondissements de Marseille ainsi que les communes de Tarascon, Arles, Port-de-Bouc concentrent 61 % des foyers bénéficiaires du RSA.

PART COMMUNALE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Nombre de bénéficiaires du RSA par classe



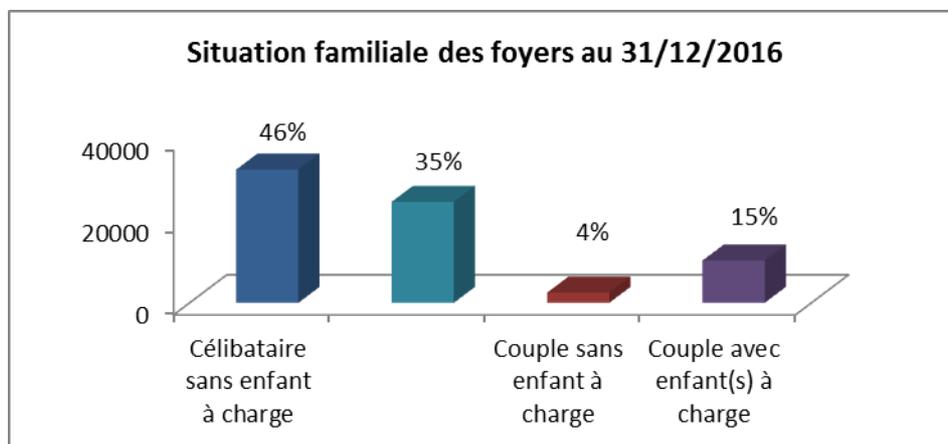
La valeur entre parenthèses correspond au nombre des communes et des arrondissements par classe.

Un bénéficiaire est un allocataire du RSA proprement dit et son conjoint.

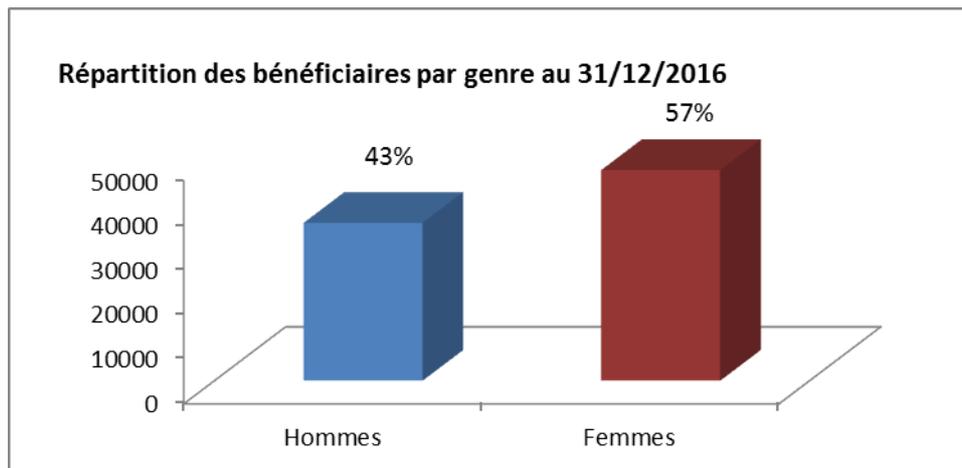
Source : Direction de l'insertion, 2016.

Typologie du public à la charge du Département :

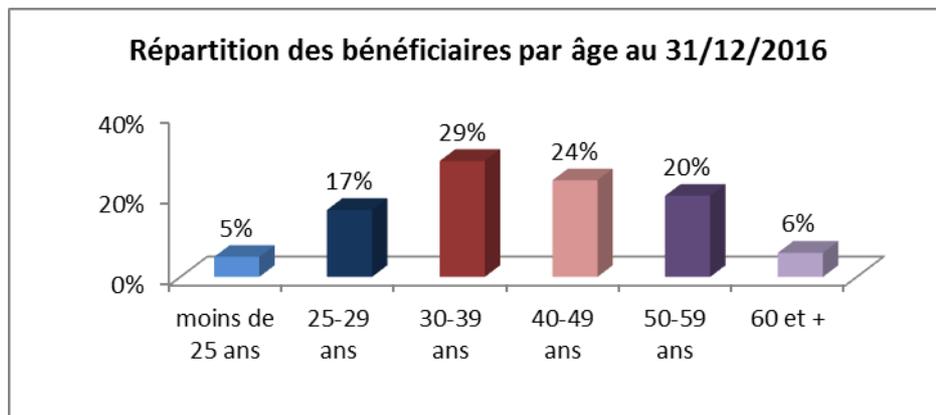
Au 31 décembre 2016, **82%** des foyers bénéficiaires du RSA sont des personnes seules (avec ou sans enfant à charge) ; il est à noter que 35% des foyers sont des familles monoparentales.



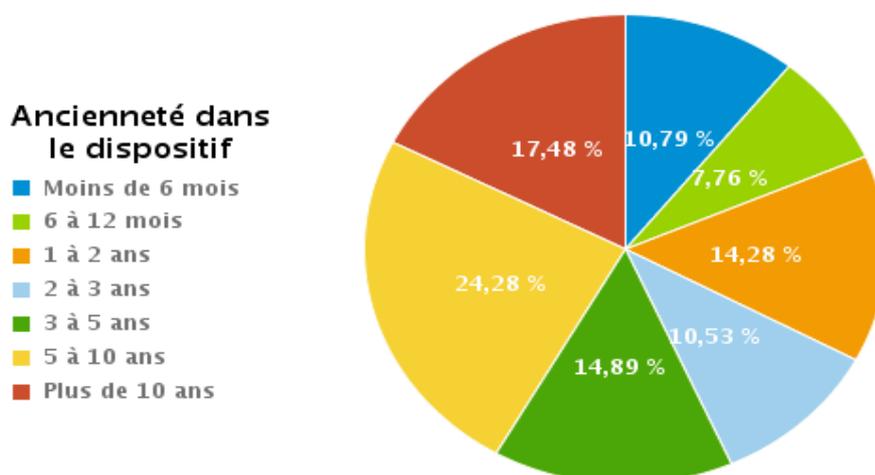
Les femmes représentent 57% des bénéficiaires.



La tranche d'âge la plus représentée est celle des 30 à 39 ans avec **29%** des bénéficiaires concernés.



56.65 % des bénéficiaires ont plus de 3 ans d'ancienneté dans le dispositif RSA



Source : SPI.

PARTIE 1 : MOBILISER LE MONDE ECONOMIQUE POUR DYNAMISER LE PLACEMENT EN EMPLOI

Le Département a fait de la question de l'emploi sa priorité. Cette priorité a été affirmée dès 2016 dans le cadre des conclusions des Etats généraux de Provence permettant d'alimenter la stratégie de la nouvelle gouvernance grâce aux contributions des acteurs du territoire.

En effet, dans un contexte socio-économique difficile, les enjeux stratégiques autour de l'emploi dans les Bouches-du-Rhône sont nombreux. Ils doivent être traités selon une approche transversale faisant se rejoindre les politiques économiques de développement d'activité, d'emploi et d'insertion.

Toutefois, compte tenu des transferts de compétences prévus par la loi NOTRe à la Région et de la création de la Métropole, en janvier 2016, le Département ne peut plus directement intervenir en matière économique ; cela a fondamentalement modifié ses axes d'interventions.

S'appuyant sur une politique ambitieuse en matière d'investissement, la collectivité a désormais pour mission d'accompagner le développement de grands projets pour favoriser la création d'emplois en contribuant à la compétitivité et l'attractivité du territoire.

Ce programme nécessite une véritable coordination et une mobilisation de l'ensemble des moyens de la collectivité pour favoriser le retour à l'emploi du plus grand nombre de bénéficiaires.

Les actions sont ainsi programmées à plusieurs niveaux ; tant départemental que local.

- Au niveau départemental

Le Département a considérablement accentué son action en matière d'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Pour ce faire, la direction de l'insertion a structuré une organisation centralisée, transversale et ancrée sur les territoires au travers de **cellules emploi** portées par les pôles d'insertion.

Le public ainsi accompagné est celui le plus proche de l'emploi, sans frein social majeur.

Augmenter l'efficacité de l'Accélérateur de l'Emploi en Provence

Créé en mars 2016, l'Accélérateur de l'Emploi en Provence est un dispositif unique en France. Situé au cœur même de l'Hôtel du Département, l'accélérateur constitue le lieu qui symbolise la priorité donnée à l'emploi par l'exécutif du Conseil Départemental. Il est le cadre de travail vers lequel convergent toutes les actions relevant de la politique d'insertion et d'emploi de la Collectivité.

(a) Une logique thématique et sectorielle avec des « séquences mensuelles»

Le premier objectif de l'Accélérateur est de mettre à disposition des bénéficiaires du RSA un dispositif favorisant leur retour à l'emploi. L'Accélérateur de l'emploi fonctionne sous la forme de cycles mensuels dédiés à un secteur d'activité ou un secteur en tension.

Ces cycles, d'une durée de 4 semaines, se structurent en trois temps :

- Un temps d'ouverture de la séquence avec une table ronde,
- Une préparation accélérée des bénéficiaires demandeurs d'emploi,
- Une rencontre emploi entre bénéficiaires et entreprises.

La table ronde rassemble les représentants du secteur (fédérations, entreprises, OPCA,...) et les professionnels de l'emploi du territoire (accompagnateurs à l'emploi, chargés de relations entreprises du service de l'emploi du Département et structures partenaires de l'insertion...). Cette table ronde a pour objectif de favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. Sur la base d'un diagnostic emploi sectoriel départemental, les entreprises et les partenaires de l'emploi posent un constat puis définissent les conditions d'une meilleure préparation des candidats améliorant l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

Un parcours de préparation à l'embauche est ensuite proposé aux bénéficiaires retenus pour le secteur d'activité visé. Ce parcours est matérialisé par une succession d'ateliers faisant intervenir des experts ou des conseillers visant à informer et accompagner au mieux les bénéficiaires dans leurs recherches d'emploi : création de leur CV, présentation du secteur d'activité, apprentissage des contrats aidés pour mieux pouvoir en discuter avec l'employeur, coaching de préparation à l'entretien, photo professionnelle pour cv...

La rencontre emploi, en fin cycle, permet de mettre en relation, physiquement, les demandeurs d'emploi préparés et les entreprises du secteur en phase de recrutement. Les candidats sont ainsi orientés vers les entreprises présentes en fonction de leurs compétences et des profils recherchés par les recruteurs.

(b) L'Accélérateur de l'Emploi un lieu de rencontres et d'écoute des partenaires

L'Accélérateur de l'emploi est également un lieu de rencontres entre monde économique, entreprises, acteurs de l'emploi et bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi. Par l'organisation d'échanges réguliers, il permet aux acteurs de l'emploi du territoire de mieux comprendre les besoins des entreprises dans un objectif d'accompagnement et d'efficacité. Il permet à ces dernières de mieux connaître la diversité des profils des bénéficiaires du RSA et offre ainsi la possibilité aux acteurs économiques et aux partenaires de l'emploi de se rapprocher et de favoriser l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi.

L'Accélérateur de l'Emploi est aussi un lieu où l'exécutif est à l'écoute des partenaires afin d'ajuster et coordonner « le jouer collectif » impulsée par la nouvelle gouvernance. Dans ce cadre, il a également vocation à être mis à disposition des partenaires de l'emploi.

(c) Une volonté de déploiement de l'Accélérateur

A cet effet, le Conseil Départemental souhaite mettre à disposition l'Accélérateur de l'Emploi en Provence pour les opérations de recrutements ou les informations collectives de ses partenaires en fonction des besoins repérés.

Ainsi, un programme de déploiement de l'Accélérateur de l'Emploi sur les territoires hors Marseille est proposé afin de permettre aux bassins qui le souhaitent de disposer de cet outil en fonction de leurs opérations emploi programmées.

Favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande : le Forum de l'Emploi en Provence

Pour favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande, la nouvelle majorité départementale a souhaité créer un événement emblématique au sein même de l'Hôtel du Département. Ce «Forum de l'Emploi en Provence» marque la volonté de la collectivité de s'impliquer toujours plus en faveur de l'emploi.

En partenariat avec Pôle emploi, ce forum est devenu, en une seule édition, une des plus grandes manifestations «emploi» du territoire.

Cet événement permet aux demandeurs d'emploi de rencontrer directement des entreprises en phase de recrutement dans de nombreux secteurs d'activités : 10 secteurs d'activité étaient représentés en 2016.

La particularité de cette journée a résidé dans la capacité de la nouvelle majorité à mobiliser ses partenaires pour proposer, dans un seul lieu, la rencontre du monde économique et des partenaires de l'emploi à l'occasion d'ateliers de préparation à la recherche d'emploi, de conférences thématiques, de stands d'informations sur les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, mais aussi de conseils pour leurs projets de création d'activité, leurs projets de formation...etc.

Ainsi, le Forum de l'Emploi sera renouvelé chaque année afin de proposer aux provençaux une journée d'envergure répondant aux différentes problématiques qu'ils rencontrent en matière d'emploi.

Optimiser l'utilisation des contrats aidés pour les entreprises

Le Département des Bouches-du-Rhône est un des premiers prescripteurs de contrats aidés au niveau national. La collectivité porte une politique volontariste en matière de soutien à l'embauche des bénéficiaires du RSA en contrats aidés et cible particulièrement les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME). A ce titre, en 2016, la collectivité a accentué son soutien aux entreprises au travers du Contrat Unique d'Insertion (CUI) réservé au secteur marchand, le Contrat Initiative Emploi (CIE), et souhaite maintenir cet effort dans les années à venir, si la loi le permet.

Pour ce faire, le Département continuera à mobiliser les acteurs de l'emploi sur cet objectif tout en informant mieux les employeurs sur les avantages de ce dispositif. Une campagne de communication adaptée à chaque cible sera ainsi déployée pour favoriser le recours aux contrats aidés : entreprises, bénéficiaires du RSA, organisation interprofessionnelle et également grand public.

La direction de l'insertion est soutenue dans cette démarche par le service partenariat pour l'emploi au sein de la direction de l'environnement, des grands projets et de la recherche qui relayera l'information auprès de ses partenaires du monde économique. En effet, cette direction a notamment pour mission de développer les partenariats avec le monde économique pour favoriser le développement et la création d'emploi sur le territoire. Dès 2016, une équipe projet a été créée afin de créer la transversalité nécessaires aux deux directions et organiser la coopération pour une meilleure efficacité d'intervention.

La collectivité entend, aussi, renforcer l'information sur le suivi de l'obligation des employeurs en matière de formation et de tutorat des CUI. En effet, il est nécessaire de proposer aux personnes recrutées un vrai accompagnement lors de leur prise de poste et une formation leur permettant de développer leurs compétences au cours du contrat. Cette exigence réglementaire sera réaffirmée auprès des employeurs par pôle emploi et la collectivité lors de la phase de recrutement.

Mobiliser les partenaires économiques grâce aux pactes d'objectifs

Confrontée à la loi NOTRe qui interdit désormais aux Départements de financer des dispositifs d'aides aux entreprises ou aux structures de développement économique, la gouvernance a orienté sa politique en faveur de l'économie et de l'emploi vers des actions favorisant le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. Les pactes d'objectifs avec le monde économique constituent le fer de lance de cette nouvelle politique. Cet outil innovant devrait permettre de mieux relier les partenaires de la création d'emplois.

En effet, dans le champ de l'emploi, chaque secteur ou domaine d'activité se caractérise par des enjeux ou des besoins spécifiques. L'objectif est de mettre en place, avec les représentants des secteurs concernés, un plan d'actions propre à chacun d'entre eux que le Conseil Départemental accompagnera.

Pour le Département, il s'agit de réaffirmer sa volonté d'agir efficacement et concrètement en faveur de l'emploi. Pour les acteurs concernés, il convient d'apporter une réponse à leurs attentes, d'une part en établissant un état des lieux sur leur secteur d'activité et d'autre part en proposant des solutions concrètes et des actions dédiées.

En parfaite adéquation avec les actions lancées au travers du Club des Entreprises de Provence, le Département accompagnera ces actions partenariales avec le monde économique. Avec les pactes d'objectifs, la nouvelle gouvernance fait preuve d'innovation en créant ces partenariats au travers d'expérimentations.

(a) Par filières professionnelles :

Le Département a établi un partenariat avec certaines filières professionnelles qui prévoit :

- La promotion du secteur d'activité auprès des accompagnateurs à l'emploi,
- Le repérage d'offres d'emploi correspondant aux profils des bénéficiaires du RSA ;
- La conduite d'entretiens et la validation de profils ;
- La mise en place d'actions de recrutement et de placement en emploi durable.

Ce type de partenariat est appelé à être élargi dans le cadre de ce nouveau PDI.

(b) Les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)

Un GEIQ consiste à employer des personnes et à les former, tout en les mettant à disposition d'entreprises adhérentes du groupement ayant des besoins de main d'œuvre à temps partiel. C'est un outil qui répond au besoin : Formation/offre d'emploi.

Le Département finance certains GEIQ, notamment dans le secteur d'activité du paysage et des espaces verts ainsi que dans le domaine de la propreté. Les GEIQ ont pour plus-value d'utiliser le contrat de professionnalisation, outil efficace d'insertion professionnelle pérenne. En effet, il permet aux personnes d'acquérir, de manière concomitante, une qualification et une expérience professionnelle.

(c) Les actions d'accompagnement de formation et de placement ciblées

L'objectif de ces actions de placement est de former les bénéficiaires au métier visé, en vue d'un placement en emploi durable. Elles permettent de préparer un public identifié ayant les prérequis sur le secteur d'activité, tel que les services à la personne ou la relation client par exemple.

Toute nouvelle action de ce type sera étudiée en vue d'une expérimentation. Bien entendu, l'évaluation systématique de chaque action permettra d'identifier celles, efficaces et pertinentes, qui pourront être généralisées.

(d) Les organisations professionnelles et les chambres consulaires

Le Département souhaite étendre son partenariat avec les organisations professionnelles et les chambres consulaires reposant sur l'activation de leur réseau. L'enjeu est de sensibiliser et mobiliser le monde de l'entreprise, à grande échelle, autour du recrutement des bénéficiaires du RSA en lui apportant une réponse adaptée à ses besoins en ressources humaines.

Développer l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics de la collectivité

La nouvelle majorité a souhaité, dès son arrivée, promouvoir l'intégration des clauses sociales dans ses propres marchés publics et accroître significativement le nombre de prestations comportant ce type de démarche.

Ainsi, dorénavant, les accords cadre de travaux d'un montant supérieur à 500 000 €HT pour les travaux de bâtiment et d'un montant supérieur à 1 million €HT pour les travaux routiers, seront assortis d'un effort d'insertion d'à minima 5% du montant du marché. Une autre voie serait l'intégration de ces clauses sociales pour les prestations de service. La faisabilité sera étudiée préalablement au lancement des démarches d'achat.

Depuis plus d'un an, en étroite collaboration, la Direction juridique et de la commande publique et la Direction de l'insertion accompagnent les directions opérationnelles sur les aspects pratiques, techniques et administratifs des clauses et sont présentes tout au long de la préparation et de la mise en œuvre de l'accord cadre.

Enfin, pour faciliter la mise en œuvre de la clause sociale, le Département souhaite s'appuyer sur les structures existantes sur le territoire porteuses de « postes de facilitateurs de clauses » (Maison de l'emploi, Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, Métropole...). Ainsi, des conventions ont été conclues avec les structures concernées afin de définir les modalités de préparation, de mise en œuvre et de suivi. Elles permettent de définir les rôles de chacun afin d'optimiser les logiques partenariales sur la mise en œuvre de ces clauses s'assurant ainsi de l'embauche de Bénéficiaires.

A ce titre, la collectivité a accueilli la première manifestation concernant les clauses sociales sur Marseille (« Clause UP ») organisée par le PLIE Marseille centre récompensant les bonnes pratiques des entreprises et des donneurs d'ordres en la matière.

Consolider l'animation du Club des Entreprises de Provence

Afin de symboliser cette nouvelle dynamique globale en faveur de l'emploi initiée par l'exécutif et marquer son ancrage territorial, le Club des Entreprises Solidaires est devenu le Club des Entreprises de Provence en 2016.

Ce Club réunit des entreprises qui partagent des valeurs de solidarité et de proximité. Elles se mobilisent aux côtés du Département sur les questions de l'emploi et de l'insertion. Le club est aujourd'hui composé de plus de 400 entreprises partenaires, réparties sur 20 secteurs d'activité différents (sécurité, restauration, aide à la personne, commerces...), principalement des PME implantées sur le territoire du département mais aussi des grands groupes.

Le Club propose à ses adhérents un accompagnement en matière de recrutement, notamment par la présentation de candidats bénéficiaires du RSA.

Progressivement, le Club est également devenu un lieu de réseau, de rencontres et d'échanges en matière d'emploi entre entreprises partageant des valeurs similaires. Il permet de consolider les pratiques RH des adhérents par l'organisation de rencontres thématiques favorisant la mutualisation et le partage d'information. Enfin, il permet aux entreprises de mieux connaître la collectivité, son actualité et les politiques publiques mises en œuvre. L'accélérateur de l'emploi leur est aussi dédié.

Développer l'intervention des conseillers entreprises du service emploi

La nouvelle Gouvernance a souhaité développer les moyens de cette équipe dédiée en augmentant ses effectifs afin d'amplifier et de développer son intervention auprès des entreprises.

Les conseillers entreprises sont maintenant spécialisés par filière et par territoire et ont quatre missions principales :

1. Développer les partenariats avec le secteur économique afin d'élargir l'offre d'emploi disponible pour les bénéficiaires du RSA ;
2. Identifier et qualifier le public bénéficiaire du RSA employables en lien avec les cellules emplois des pôles d'insertion ;
3. Organiser le rapprochement entre l'offre et la demande ;
4. Participer à l'animation du partenariat emploi sur le territoire avec les cellules emplois.

Ainsi, les entreprises peuvent faire appel aux conseillers entreprises dans le cadre de leurs besoins en recrutement :

- conseil en matière de ressources humaines (définition de profils de poste et de compétences recherchées) ;
- accompagnement dans le recrutement et la présélection de bénéficiaires du RSA présents dans la CV thèque ;
- organisation d'opérations collectives de sélections de candidats, de formation, dans le cadre de besoins en recrutements co-financés par la collectivité ;
- prise en charge partielle du salaire et accompagnement administratif dans l'instruction des contrats aidés (CUI-CIE).

Ainsi, l'adhésion au Club des Entreprises de Provence permet de bénéficier d'une aide et de conseils pour le recrutement valorisant l'emploi solidaire dans l'entreprise.

Resserrer les liens avec Pôle emploi

Dans le cadre de sa mission de service public, Pôle emploi est le premier acteur du marché de l'emploi en France. Sur le département des Bouches-du-Rhône, son organisation s'appuie sur plus de 27 agences locales, ce qui lui permet de disposer d'une force d'intervention incomparable.

Le partenariat avec Pôle Emploi s'est dernièrement renforcé et permet aujourd'hui d'agir de manière coordonnée et concertée au niveau central et au niveau de chaque territoire.

Au niveau départemental, Pôle emploi soutient le Département dans la mise en œuvre de sa nouvelle politique en matière d'emploi. La prochaine convention de partenariat permettra de mettre en évidence ces nouvelles formes de coopération au service des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA : dispositifs des contrats aidés, échanges et partages de données, participation à l'accélérateur de l'emploi en Provence, Forum de l'Emploi, etc...

Au niveau local, les liens entre les agences de Pôle emploi et les pôles d'insertion se sont particulièrement resserrés ; La mise à disposition d'agents de Pôle emploi (conseillers emploi-formation) dans chaque pôle d'insertion symbolise cette proximité et cette volonté de travailler en partenariat au service de l'emploi des bénéficiaires du RSA. La mise en place du dispositif d'accompagnement global entre les deux institutions a également permis de consolider ces liens de travail entre le Département, en particulier les Maisons Départementales de la Solidarité, les partenaires de l'insertion (les lieux d'accueil notamment) et Pôle emploi.

- Au niveau local : Les cellules emploi

Pour diffuser cette nouvelle dynamique en faveur de l'emploi, la collectivité a également souhaité augmenter sa force d'intervention en se dotant de cellules emploi sur chaque Pôle d'insertion. Ces dernières ont vocation à décliner sur les territoires la politique de dynamisation de l'emploi portée par le Département en articulation avec le service de l'emploi.

Ces cellules emploi s'inscrivent dans le « jouer collectif » initié par l'exécutif.

Composées dans un premier temps par les équipes de la Direction (services centraux et pôles d'insertion), elles auront vocation à s'élargir et à accueillir progressivement l'ensemble des partenaires de l'emploi du territoire. Ainsi, au cours des prochaines années, l'enjeu majeur est de conforter le partenariat entre les cellules emploi et les différents acteurs de l'emploi, et en particulier les agences Pôle Emploi, sur la base de diagnostics partagés et d'axes prioritaires territoriaux.

Les missions des cellules emploi s'articulent autour de trois grands axes principaux :

1. Repérer le public pour la CV-thèque ;
2. Participer et développer la dynamique de coopération locale en faveur de l'emploi ;
3. Développer un partenariat structuré avec les entreprises locales.

Dans ce cadre, les cellules emploi favorisent la mise en relation entre l'offre et la demande d'emploi en assurant un rôle de relais pour la mise en relation et le placement dans l'entreprise.

Mieux repérer le public pour alimenter la CV-thèque

Les cellules Emploi sont chargées de repérer les bénéficiaires et d'alimenter la CV-thèque selon deux processus distincts :

1. au fil de l'eau, en fonction des besoins sectoriels identifiés et des offres d'emploi collectées par les conseillers entreprises ;
2. de manière ponctuelle et ciblée, en amont des opérations de recrutements collectifs et des rencontres emploi sectorielles de l'Accélérateur de l'Emploi.

Une mise en relation performante entre l'offre et la demande d'emploi passe par un meilleur repérage et une meilleure qualification des profils des bénéficiaires en s'appuyant autant sur leurs compétences et expériences professionnelles que sur leurs savoir-être et motivation. En effet, ces deux caractéristiques sont souvent les derniers obstacles à l'embauche. Dans ce cadre, les cellules emploi mutualiseront les curriculum vitae avec les partenaires tels que Pôle Emploi, la CCIMP, les PLIE ou le Dispositif d'Accompagnement Individualisé à l'Emploi (DAIE), afin de donner toutes les chances au public d'être mis en relation avec une entreprise.

Ainsi, la réalisation de ces objectifs se fera par le biais des modalités suivantes :

- Le déploiement de l'Accélérateur de l'Emploi sur les territoires ;
- L'organisation de la réception des personnes en fin de parcours de formation ou d'accompagnement afin d'évaluer leur employabilité et d'optimiser la mise en dynamique et la montée en compétence générées ;
- Le positionnement de bénéficiaires sur des actions adaptées (manifestations « emploi » de type job dating, opération de recrutement collectif...) ;
- Le positionnement de bénéficiaires du RSA sur les sessions de recrutement par simulation organisées par Pôle emploi : Ces exercices reproduisent par analogie le poste de travail et mettent donc les candidats en situation de démontrer concrètement leur capacité à tenir ce poste ;

- La mise à disposition de personnes ressources du Département sur les forums organisés par Pôle Emploi et réciproquement de conseillers Pôle emploi aux sessions de l'Accélérateur de l'Emploi.

Participer au développement des dynamiques territoriales et créer les conditions d'une coopération emploi efficace

Le développement du partenariat entre les cellules emploi et les différents acteurs de l'emploi du territoire peut revêtir des formes d'actions très concrètes.

(a) Une planification partagée et cohérente des manifestations entre les différents partenaires

Les bénéficiaires du RSA en parcours d'accompagnement à l'emploi font remonter leur besoin de disposer d'une information exhaustive et centralisée sur les manifestations en matière d'emploi, les secteurs d'activités en tension ainsi que sur les différents bassins d'emploi. Il existe une réelle nécessité à ce que l'ensemble des acteurs communiquent d'une seule voix sur leurs initiatives respectives en matière d'emploi, se coordonnent et s'articulent pour une dynamique territoriale cohérente. Pour ce faire, les cellules emploi œuvrent à une élaboration et une planification partenariale des calendriers. En outre, cette centralisation de l'information permet aux accompagnateurs à l'emploi de disposer d'une information exhaustive et de la communiquer aux bénéficiaires accompagnés.

Cette planification permettra ainsi de leur proposer les opérations emploi adaptées à leur situation professionnelle et facilitera, in fine, leur recrutement.

(b) Un diagnostic territorial partagé : « les matinales de l'emploi »

Créées en fin d'année 2016 afin d'impulser cette nouvelle dynamique collective locale partenariale, les matinales de l'emploi participent à la politique d'expérimentation de la nouvelle majorité.

Les matinales de l'emploi invitent les acteurs du monde de l'emploi, les agences d'aménagement du territoire et les entreprises à des réunions de travail par bassin d'emploi. Tous les deux mois, les principales entreprises, représentants des acteurs économiques, les élus ainsi que les acteurs d'un bassin d'emploi défini sont invités à dresser un diagnostic territorial commun en matière d'emploi et à définir un plan d'action collectif sur les problématiques identifiées.

Elles permettent à chacun d'exprimer ses constats, besoins et d'envisager des actions partenariales favorisant le développement économiques local. Les matinales de l'emploi permettent ainsi à l'ensemble des acteurs d'un territoire de coordonner leurs actions en faveur de l'emploi et de définir un plan d'action adapté aux compétences de chacun.

Développer la relation entreprise

Les cellules emploi ont pour mission d'identifier sur leur territoire des entreprises avec lesquelles établir un partenariat. Un des objectifs est de promouvoir le Club des Entreprises de Provence et les contrats aidés mais surtout de repérer leurs nouvelles offres d'emploi.

De nombreuses initiatives coexistent sur les territoires en la matière. Il convient donc de travailler à la cohérence des interventions de chacun. Les cellules emploi rapprocheront les conseillers entreprises du service de l'emploi de notre collectivité et les chargés d'entreprise de Pôle Emploi, afin d'explorer et de concrétiser des pistes de coopérations et de complémentarité.

Les cellules emploi s'attacheront au développement d'un partenariat avec des regroupements professionnels locaux tels que les associations de zones d'activité, de centres ville, d'entreprises, d'artisans et de commerçants. Ce partenariat pourra prendre différentes formes comme l'organisation ponctuelle de forums de l'emploi ou de petits déjeuners d'entreprises autour de la promotion des contrats aidés et du Club des Entreprises de Provence ou encore d'opérations de recrutements.

A titre d'exemple, le pôle d'insertion Istres Marignane Martigues Vitrolles a été partie prenante de la dynamique créée autour de l'implantation du village de marques et a agi pour que les emplois générés par ce pôle commercial puissent bénéficier aux demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA. Il a ainsi participé aux différents processus de repérage et de qualification des publics définis de manière collective avec l'ensemble des acteurs impliqués. Plus d'une centaine de nos bénéficiaires ont ainsi été repérés.

PARTIE 2 : RENFORCER LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

En parallèle de l'ensemble des efforts fournis pour mobiliser le monde économique afin de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, la nouvelle majorité s'est attachée à repérer et développer des actions favorisant la préparation de ces derniers au monde du travail.

- Les actions d'accès direct à l'emploi

Elles s'adressent à un public employable, ayant une expérience professionnelle valorisable, et/ou qualifié mais qui nécessite d'être conseillé et mis en relation avec des employeurs.

L'action « accès direct à l'emploi »

Dans le cadre d'un partenariat unique en France, le Département et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) se sont engagés pour contribuer à réduire le nombre de bénéficiaires du RSA.

La CCIMP accompagne le public proche de l'emploi, sans freins majeurs qui a notamment besoin d'une mise en réseau avec le monde économique. Il s'agit d'un accompagnement de type « coaching » d'une durée de 4 à 6 mois.

La nouvelle gouvernance a souhaité réaménager cette action.

Aussi, depuis 2015, la CCIMP met en œuvre des ateliers « booster sa recherche d'emploi » afin de permettre aux candidats de savoir présenter un projet cohérent en lien avec la réalité du marché, connaître les outils de recherche d'emploi, s'y préparer et s'entraîner activement à l'entretien d'embauche.

Depuis 2016, la CCIMP intervient dorénavant sur les territoires de Salon, Berre et Miramas, assurant désormais une couverture quasi intégrale du Département (à l'exception du pays d'Arles).

Une autre innovation sera mise en œuvre dès 2017. En effet, cette action auparavant proposée uniquement aux nouveaux entrants dans le dispositif RSA, pourra dorénavant être prescrite dans la continuité du parcours d'insertion.

Accompagner les initiatives

(a) Les travailleurs indépendants

Le Département compte 6 000 bénéficiaires du RSA déclarés travailleurs indépendants et dont l'activité ne permet pas de dégager suffisamment de revenus pour sortir durablement du RSA. Afin d'aider ce public à accéder à une autonomie sociale et professionnelle solide, la nouvelle majorité a décidé de mettre en œuvre dès 2016, une action d'accompagnement spécifique. Le but est d'établir un diagnostic complet de l'activité ainsi qu'un plan d'actions permettant à la personne de s'orienter soit vers un autre projet professionnel, y compris de salariat, soit vers un développement de son activité afin que celle-ci devienne viable et rentable.

(b) L'accompagnement à la création d'activité

Le Département finance un dispositif d'accompagnement à la création ou reprise d'activité pour les bénéficiaires du RSA. Conçu initialement de manière complémentaire à l'offre proposée par l'Etat dans le cadre de NACCRES, il doit aujourd'hui s'adapter aux nouvelles dispositions en la matière, la Région étant désormais compétente sur le champ de la création d'activité. Le Département prévoit donc de maintenir son dispositif pour les bénéficiaires du RSA, en cohérence et en complémentarité à l'offre de droit commun.

(c) Les exploitants agricoles

Chaque année, dans le département, des bénéficiaires du RSA souhaitent créer leur activité dans le secteur agricole. Pour les projets les plus solides, le Département finance un conseil et un accompagnement spécialisé dans ce domaine afin de donner toutes les chances de viabilité aux exploitations créées.

Par ailleurs, de nombreux exploitants agricoles non-salariés bénéficiaires du RSA sont en grande difficulté financière et bien souvent personnelle. Ces derniers peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la cessation d'activité en vue d'un reclassement professionnel ou d'un transfert de compétences sur un nouveau domaine agricole.

La structure accompagne également les exploitants dans le cadre des procédures de redressement judiciaire. Elle vise la recherche de solutions administratives et financières. Ce dernier accompagnement a la spécificité d'être de longue durée du fait de la complexité des situations administratives et des délais des procédures. Il dure généralement de 2 à 3 ans, voire plus.

Accompagner les publics ayant des spécificités

(a) Les personnes relevant du secteur de la culture et des arts

Compte tenu des contraintes de leur secteur d'activité, certains bénéficiaires du RSA artistes ou intervenant dans le domaine artistique ont la particularité de travailler de manière non continue et de générer des revenus insuffisants pour permettre une sortie durable du RSA. La majorité a souhaité pérenniser l'accompagnement existant pour ces publics en développant une action visant à sa professionnalisation, à la diversification de ses compétences et à la mise en réseau favorisant la réalisation de projets professionnels viables. La mise en emploi est recherchée, y compris dans le cadre d'une réorientation professionnelle dans un secteur d'activité plus « classique ».

(b) Les personnes ayant une problématique de santé

En octobre 2015 le Département a lancé avec l'association HEDA une expérimentation de deux ans à l'échelle marseillaise portant sur :

- le diagnostic de l'employabilité de bénéficiaires du RSA dans le dispositif depuis plusieurs années du fait de leur problématique de santé ;
- l'accompagnement vers l'emploi de bénéficiaires du RSA ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH).

L'objectif du diagnostic est d'interroger les problématiques santé de la personne au regard de son parcours de vie, en dressant un diagnostic de son employabilité ; ce dernier permet aux personnes de changer leur regard sur leurs propres difficultés. Ainsi un plan d'action peut être mis en place vers l'accès à un statut adapté ou vers une insertion professionnelle en milieu ordinaire ou protégé.

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA RQTH, a pour objet le retour à l'emploi sur des offres d'emploi « captées » dans le cadre de l'obligation pour les entreprises de plus de 20 salariés d'employer des travailleurs handicapés (dans une proportion de 6 % de l'effectif total de l'entreprise) ou sur tout type d'emploi. La montée en compétence par l'accès à la formation qualifiante est également une des pistes travaillées.

L'expérimentation montre d'ores et déjà que l'action répond pleinement à un besoin. Il conviendra d'établir un bilan de l'expérimentation et de statuer sur le déploiement de l'action à d'autres territoires.

(c) Les bénéficiaires du RSA engagés comme sapeur-pompier volontaire

Dans les Bouches-du-Rhône, sur les 5 100 sapeurs-pompiers intégrés au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), 78% sont des sapeurs-pompiers volontaires (SPV). Leur profil est très éclectique et reflète un engagement citoyen diversifié sur lequel repose le modèle français de sécurité civile. 20% de ces volontaires sont à la recherche d'un emploi ou ont en emploi précaire, dont environ 20% sont bénéficiaires du RSA.

Le Département interviendra dorénavant dans leur accompagnement afin que leur soit proposé un parcours vers l'emploi/formation. Il s'agit d'apporter à cette population d'autres issues professionnalisantes et pérennes compatibles avec leur activité de SPV, passant par une politique de valorisation des compétences professionnelles déjà acquises.

Pour cela, un partenariat avec Pôle emploi et le SDIS est engagé, avec une première expérimentation démarrée sur le territoire d'Aix-Gardanne.

- *L'accompagnement socio-professionnel*

Une partie du public souffre d'un certain nombre de freins, d'un manque de compétences, d'une expérience professionnelle trop ancienne, parcellaire.

Ce public a besoin de :

- retrouver confiance en soi et construire un plan d'action vers une reprise d'emploi ;
- acquérir les bonnes techniques de recherche d'emploi ;
- monter en compétence par l'accès à la formation qualifiante ;
- se préparer aux entretiens d'embauche et aux exigences du monde du travail ;
- être mis en réseau et en situation avec le monde de l'entreprise.

Afin d'accompagner au mieux ce public, le Département finance des dispositifs d'accompagnement socio professionnel Individualisé.

Intensifier le Dispositif d'Accompagnement Individualisé à l'Emploi (DAIE)

Le dispositif d'accompagnement à l'emploi porté par le Département est un outil stratégique de l'offre d'insertion départementale ayant pour finalité la mise à l'emploi des personnes dans un délai maximum d'un an.

Rénové en 2015, afin de dynamiser l'accompagnement et de réduire la durée des parcours, le DAIE accueille 6 000 bénéficiaires du RSA par an soit plus de la moitié des personnes relevant de l'accompagnement socioprofessionnel.

Il s'adresse à un public en recherche d'emploi nécessitant un soutien dans ses démarches, un appui à la construction de projet et une préparation à l'entrée dans le monde du travail.

Ce dispositif est déployé sur l'ensemble des territoires non couverts par les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et vient compléter l'offre d'accompagnement de ce dernier sur Marseille, compte tenu du nombre de bénéficiaires du RSA.

Afin de rendre le dispositif encore plus performant, de nombreuses initiatives ont été menées pour identifier les points à améliorer. L'accent sera mis notamment sur une plus grande immersion dans le monde du travail (stage, journée d'observation, parrainage, etc) et une coordination efficace de la relation entreprise.

Consolider les actions partenariales

(a) *En faveur des personnes relevant de l'accompagnement socio-professionnel avec les PLIE*

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sont avant tout des outils partenariaux d'animation et de stratégie partagée en matière d'emploi avec les communes, les intercommunalités ou la métropole, la Région, l'Etat, Pôle emploi,.

Le Département compte sept PLIE couvrant l'ensemble du territoire à l'exception du pays d'Aubagne et de l'Etoile, de territoire de Salon de Provence, de Berre et du Nord du pays d'Arles.

Le Département finance les PLIE, quel que soit leur statut (associatif ou porté par un établissement public) et s'implique de manière active dans leur pilotage. Les financements sont centrés sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui représentent 67% du public suivi par les PLIE ; les demandeurs d'emploi et les jeunes représentent 33% du public restant.

Le Département soutient également dans le cadre de certains PLIE, le développement de la relation entreprise.

La couverture de l'ensemble du Département par des PLIE est à l'étude actuellement. Le Département, ainsi que l'ensemble des partenaires, participent aux réflexions.

(b) En faveur du public des jeunes avec les Missions Locales

La nouvelle majorité souhaite :

- Prévenir l'entrée dans le RSA des jeunes ayants-droit des foyers bénéficiaires de l'allocation
- et
- lutter contre le maintien des bénéficiaires âgés de moins de 25 ans entrés prématurément dans le dispositif, notamment les parents isolés avec enfants à charge.

Ainsi, le Département a signé en 2016 un partenariat avec la Mission Locale de Marseille fondé sur l'accompagnement de ces jeunes.

Le Département finance également une action de prévention de l'entrée dans le RSA portée par la Mission Locale du pays Salonnais.

La consolidation de ces partenariats, voire leur développement à d'autres territoires, sera à définir en fonction de l'impact du dispositif national de la Garantie jeune (généralisé à l'ensemble des Missions locales au 1^{er} janvier 2017) et la création d'un Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'autonomie (PACEA) pour les jeunes confrontés à un risque d'exclusion professionnelle, dont les bénéficiaires du RSA.

En 2017, la gouvernance a également décidé de soutenir une action de parrainage vers l'emploi de jeunes diplômés ; les parrains des jeunes sont des cadres d'entreprises chargés d'accompagner les jeunes dans leurs recherches d'emploi.

Renforcer l'implication du Département dans l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Dans un contexte où le taux de chômage et les indices de précarisation de la population sont aussi parmi les plus élevés, l'insertion par l'activité économique (IAE) constitue un outil pertinent de construction de parcours vers l'insertion sociale et professionnelle. Ce dispositif, repose sur le principe d'une réinsertion par la mise en situation professionnelle dans le cadre d'un emploi salarié. Les personnes y acquièrent des aptitudes en matière de savoir-être en milieu de travail, des compétences et de l'expérience professionnelle. Cette mise en situation vise à leur redonner confiance et à leur permettre d'envisager une autonomie sociale et financière par la reprise d'un emploi ainsi que d'un plan d'action adéquat pour favoriser le retour à l'emploi pérenne.

Le Département des Bouches-du-Rhône fait partie des Départements les plus impliqués financièrement, auprès de l'Etat, dans l'insertion par l'activité économique (IAE).

En 2016, le Département a financé 50 structures de l'IAE (dont 41 structures porteuses de chantiers d'insertion). Chaque année, 1600 personnes en moyenne bénéficient d'un chantier d'insertion.

Le Département entend renforcer son implication et sa participation au pilotage de cet outil par :

- un repositionnement des dispositifs départementaux en matière de prescription vers l'IAE. A ce titre, le DAIE et les pôles d'insertion ont intégré l'arrêté préfectoral en tant que prescripteurs agréés. Cette décision négociée en 2016 facilitera encore plus l'orientation des bénéficiaires du RSA vers ce type d'étapes de parcours. Ainsi, le DAIE et les pôles d'insertion pourront repérer directement les bénéficiaires intéressés et les proposer aux structures de l'IAE, via Pôle emploi ;
- un renforcement de la présence des pôles d'insertion aux dialogues de gestion des structures. Organisés par l'unité territoriale de la DIRECCTE et Pôle emploi, le dialogue de gestion permet de procéder à un examen et une appréciation cohérente et partagée de l'efficacité de chaque structure de l'IAE sur la base d'un bilan annuel d'activité. La collectivité sera représentée lors de ces échanges fondamentaux et pourra influencer sur les orientations stratégiques de ces structures (supports d'activités, accompagnement socio-professionnel, postes, budget...) ;
- le travail sur la valorisation de l'accompagnement réalisé par les structures. Le Conseil départemental souhaite dynamiser les parcours des bénéficiaires du RSA vers la reprise d'activité dans le secteur de l'insertion par l'activité économique. A cette fin, la collectivité souhaite développer et valoriser la qualité du travail d'accompagnement proposé par les structures dans le cadre de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel auprès de leurs salariés. De nouveaux outils de suivi seront ainsi créés pour valoriser ce travail ;
- le développement de nouveaux supports d'activité qui pourra être étudié selon les besoins thématiques définis (nettoyage des tags, débroussaillage etc...).

Proposer une offre de formation exhaustive et efficace

Depuis de nombreuses années, la collectivité départementale développe une offre de formation dès lors qu'elle repère un besoin complémentaire (nombre de places insuffisante) ou non couvert par la Région ou par Pôle Emploi.

(a) L'offre de formation du Département

Au sein de la Direction de l'Insertion, le Services des Aides Individuelle (SAI) en charge de la formation a une double mission :

1. Adaptation des formations aux besoins des entreprises : il s'agit de veiller à l'actualisation régulière de l'offre départementale de formation en anticipant les mutations économiques et les évolutions en terme de besoin en compétences des entreprises ;
2. Intervention en complémentarité : il convient de travailler avec les partenaires concernés à une meilleure complémentarité et lisibilité de l'offre de formation ;

En 2016 un recensement des besoins en formations a été réalisé en transversalité avec les Pôles d'Insertion, les Conseillers emploi formation de Pôle emploi, le Service Emploi, afin de renouveler l'offre de formation du Département.

Dès 2017, la nouvelle offre permettra de proposer des formations courtes, qualifiantes et directement valorisables dans le cadre d'une recherche d'emploi. Plusieurs domaines de formation sont couverts : la sécurité (certificat de qualification professionnelle), la logistique (CACES), le transport (poids lourds, voyageurs), le médico-social (assistant de vie aux familles, Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social), le secrétariat (formation bureautique), la gestion (technique comptable et gestion de paie), etc.

Par ailleurs, une cellule pluridisciplinaire associant le SAI, le service de l'emploi et les cellules emploi des pôles d'insertion sera créée et se réunira en amont des opérations de recrutement de grande envergure, des manifestations emploi pour initier des projets de formation en fonction des besoins exprimés par les employeurs. Cette cellule aura, par ailleurs, vocation à développer une réflexion et une stratégie globale autour des spécificités territoriales et sectorielles pour identifier les formations les plus adaptées pour les bénéficiaires du RSA.

(b) La signature d'une convention avec la Région

Cette convention de partenariat revêt un enjeu majeur pour le Département. Il s'agit de favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA à l'offre de formation du Programme Régional de Formation (PRF) et de fixer les modalités de repérage des bénéficiaires du RSA au moment de leur sortie de formation.

(c) Renforcer le partenariat avec Pôle Emploi

Utiliser la formation comme outil de préparation des bénéficiaires du RSA à une prise de poste est un axe à développer. Il convient de travailler en collaboration avec Pôle Emploi afin d'accroître l'accès des bénéficiaires du RSA au dispositif d'aide à la formation avant l'embauche du service public de l'emploi et des actions de formation préalables au recrutement.

PARTIE 3 : PROPOSER UNE OFFRE D'INSERTION ADAPTEE A TOUS LES PUBLICS

Afin d'amener le maximum de bénéficiaires à un retour vers l'emploi, la nouvelle majorité a bien compris qu'il fallait mettre à la disposition de tous les publics un accompagnement spécifique adapté à leur situation.

Si l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle constituent la priorité du Département, l'insertion sociale est déterminante aussi pour les personnes les plus fragiles et les plus en difficulté, confrontées à des difficultés de santé, de logement, de mobilité et aussi de garde d'enfants ou encore d'endettement. En effet, plus de 60% des bénéficiaires de cette allocation cumulent des difficultés d'ordre sociales et/ou de santé.

Construire un parcours d'insertion adaptée nécessite de disposer d'un panel d'actions à mobiliser. Ceci est le fondement d'un accompagnement efficace et pertinent permettant à la fois la réalisation d'un plan d'actions identifié et la levée progressive des freins faisant obstacle à une insertion sociale et professionnelle réussie. Les référents uniques peuvent ainsi s'appuyer sur l'offre d'insertion de nos partenaires mais également sur celle développée par le Département qui est complémentaire, ciblée et spécifique aux besoins des bénéficiaires du RSA.

Cette offre de construction de parcours est riche et variée mais n'est pas toujours mobilisée de manière adéquate. En effet, il est difficile pour les référents d'avoir une connaissance exhaustive de l'ensemble des actions mobilisables sur leurs territoires et la maîtrise des spécificités de chacune.

Afin de pallier à l'ensemble de ces difficultés, le Département va dynamiser son offre selon une déclinaison en corrélation maximale avec les profils des publics. Il s'agira d'améliorer également la communication et la diffusion de l'information relative à cette offre.

- Proposer une offre de remobilisation et de construction de parcours étoffée, progressive et cohérente

Proposer une instance de coordination et d'évaluation des parcours

L'orientation vers le dispositif le plus adapté nécessite dans certains domaines d'avoir une expertise ou une analyse pluridisciplinaire de la situation des personnes. Une bonne prescription s'appuie non seulement sur une bonne connaissance de l'offre mais également sur un diagnostic affiné des besoins et sur une évaluation précise des aptitudes des personnes (public présent dans le dispositif depuis plus de 3 ans, bénéficiaires contractualisant avec leur référent de manière récurrente sur les mêmes thématiques).

Le Département envisage la création d'une plateforme internalisée d'évaluation des parcours. C'est un dispositif pluridisciplinaire, organisé une fois par trimestre, procédant à l'évaluation

des parcours, à l'établissement de diagnostics transversaux pour améliorer la prescription et l'orientation vers les actions adaptées. Cette instance est composée d'un ou plusieurs membres de pôle d'insertion, d'un référent social, d'un accompagnateur à l'emploi, d'un médecin et du bénéficiaire concerné.

Les actions d'accompagnement social (lieux d'accueil)

Pour assurer un accompagnement social de qualité et dynamique, quel que soit le lieu de résidence de la personne, le Département finance 25 associations et Centre Communaux d'Action Sociale (CCAS) nommés « lieux d'accueil ».

Ces derniers accompagnent principalement des bénéficiaires du RSA sans enfant mineur et interviennent en complément des Maisons de la Solidarité (MDS). Cet accompagnement social est réalisé par des travailleurs sociaux, assistants de service social diplômés d'Etat ou Conseillers en Economie Sociale et Familiale. Ils interviennent sur des problématiques liées au logement, au budget, à l'accès aux droits (AAH, retraite, etc.) à l'isolement, à la santé, à la mobilité, etc.

Depuis 2015, les travailleurs sociaux sont parties prenantes de l'accompagnement global mis en place par Pôle emploi et le Département. L'accompagnement global est un dispositif d'accompagnement permettant la prise en charge simultanée de problématiques sociales et professionnelles, par l'intervention conjointe d'un travailleur social et d'un conseiller dédié de Pôle Emploi. L'enjeu de cette modalité d'accompagnement réalisée en « binôme » est d'engager un parcours personnalisé à la fois sur le plan social et sur le plan professionnel.

Les actions sociales d'accompagnement de publics spécifiques

Le Département finance des actions d'accompagnement et de contractualisation pour des publics requérant un accompagnement spécifique et de proximité tels que le public sans domicile fixe, le public souffrant d'addiction, les sortants de prison et les gens du voyage.

Par exemple, sur Marseille, le Département finance un Accueil de Jour chargé d'accompagner les bénéficiaires du RSA sans domicile fixe dans le cadre de la contractualisation.

Même si cette intervention ne relève pas de sa compétence directe, la nouvelle majorité a renforcé ce soutien.

Les Actions de remobilisation

(a) Des actions territorialisées d'insertion sociale et ou de santé

A l'initiative des territoires, le Département soutient des actions de remobilisation spécifiques en faveur des bénéficiaires du RSA ayant des problématiques sociales ou de santé détectées par les acteurs locaux.

Par exemple, sur le territoire de Martigues-Port de Bouc, le travail partenarial local a permis d'élaborer un projet en vue d'aider les personnes ayant des problèmes de santé à s'engager dans un parcours d'insertion. Ainsi, sur ce territoire, le Département finance, depuis 2015, une action dont l'objectif est de permettre aux bénéficiaires du RSA d'engager une réelle

dynamique de prise en charge des difficultés de santé et de construire un parcours d'insertion devant générer plus d'autonomie.

(b) Un dispositif départemental d'insertion sociale : AGIR (Action Génératrice d'Insertion et de Remobilisation)

En complément des actions territorialisées, la collectivité pilote à l'échelle du Département un dispositif d'insertion sociale. Il s'adresse aux bénéficiaires du RSA dont les difficultés cumulées doivent être levées afin de pouvoir enclencher un parcours d'insertion dynamique.

Afin de le rendre plus dynamique, ce dispositif nommé précédemment « ACTIS » (Action Territorialisée d'Insertion Sociale) a été rénové en 2016. Intitulé désormais « AGIR » (Action Génératrice d'Insertion et de Remobilisation), les principales évolutions du dispositif sont les suivantes :

- Une phase de bilan psychosocial est introduite ;
- Une phase d'adaptation permettant à la personne d'être accompagnée en entretien individuel tout en participant à des ateliers collectifs ;
- Une phase de construction de projet déclinée en deux modules différents (avec un nombre d'heures différencié) afin d'adapter le rythme d'intervention de l'action aux difficultés rencontrées par les personnes et à leurs capacités à suivre un rythme plus ou moins soutenu.

Cette phase s'articule principalement autour d'ateliers pédagogiques, dont les grandes thématiques sont la communication et l'expression, la citoyenneté, l'image de soi, le numérique et l'informatiques, et le développement culturel.

Le Dispositif de remise à niveau des savoirs et de maîtrise de la langue française

L'acquisition et la remise à niveau des savoirs sont un préalable à la mise en œuvre d'un projet d'insertion durable. De plus, la difficulté d'accès à l'emploi est souvent renforcée par l'absence de maîtrise de la langue française. Ces prérequis sont indispensables pour construire un parcours d'insertion cohérent.

Le Département a développé une offre d'insertion complémentaire à celle du droit commun, cette dernière étant parfois non adaptée aux spécificités des bénéficiaires du RSA et/ou insuffisante en nombre de places.

Précédemment, le Département a financé un dispositif de remise à niveau des savoirs (nommé « Ateliers Personnalisés Individualisés ») et plus spécifiquement, sur Marseille, des actions linguistiques à visée sociale ou professionnelle.

Pour apporter plus de cohérence dans l'offre et une égalité sur l'ensemble des territoires, le Département souhaite développer un dispositif unique visant à la fois l'acquisition ou la remise à niveau des savoirs et la prise en charge des difficultés linguistiques.

Ce nouveau dispositif comprend :

- un entretien préalable permettant d'évaluer le besoin de remise à niveau ;
- un diagnostic linguistique permettant de déterminer le parcours de formation le plus adapté en lien avec le projet d'insertion ;

- la mise en place d'un parcours individualisé, incluant éventuellement une immersion en entreprise.

Les actions de diagnostic (« SAS » Diagnostic)

Afin de favoriser l'émergence d'un projet de vie et professionnel pour des personnes ayant des difficultés à se projeter dans un parcours d'insertion, la collectivité met en œuvre sur tout le département un dispositif de diagnostic individualisé. Au travers d'entretiens individuels, ce diagnostic abouti à l'élaboration d'un projet d'insertion comprenant une stratégie de résolution des freins ainsi qu'un plan d'action à mettre en place.

« Sas » Diagnostic est une action de courte durée, facilement mobilisable par les référents pour dynamiser les parcours des bénéficiaires du RSA. Il s'agit d'une action bien repérée sur les territoires.

Les actions de remobilisation vers un parcours professionnel (ACIADE)

ACIADE (Action Intermédiaire pour un Accès Durable à l'Emploi) est un dispositif de remobilisation vers un parcours professionnel. Il permet, à la fois de construire un projet professionnel correspondant aux motivations des bénéficiaires et de travailler l'adaptation de la vie quotidienne à l'entrée dans le monde de l'entreprise.

Rénové en 2016, ce dispositif propose désormais deux types de parcours afin de s'adapter à la diversité du public, en modulant l'intensivité de l'accompagnement et la durée des stages en entreprise. En effet, la mise en situation professionnelle dans le cadre d'un stage permet de se familiariser avec les codes de l'entreprise et de réactiver ses aptitudes professionnelles.

- ***Lever les principaux freins pour favoriser les dynamiques de parcours***

Certains bénéficiaires du RSA subissent de nombreux « freins » qu'il convient de lever pour permettre la réussite de leur parcours d'insertion.

La mobilité

La mobilité est identifiée comme étant l'un des freins majeurs à l'insertion professionnelle du public, toujours de manière plus significative sur les territoires hors Marseille.

La Métropole Aix-Marseille Provence dispose désormais de la compétence en matière d'organisation de la mobilité, et définit le Plan de Déplacement Urbain et le schéma de mobilité incluant les services urbains et non urbains.

Le Département est engagé auprès des acteurs locaux dans la réflexion de prise en compte des problématiques de mobilité des publics les plus en difficulté.

Deux axes sont ainsi à travailler au cours des prochaines années :

1. Veiller à la faisabilité des déplacements avant une entrée en action ou en formation ;
2. Développer le bilan mobilité pour l'ensemble des publics en accompagnement socio-professionnel.

Par ailleurs, le Département participe au financement de plates-formes de mobilité dédiées à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans leur parcours socio-professionnel. Par exemple, la collectivité finance la plateforme mobilité intervenant sur les territoires du Pays d'Arles, de Salon-Berre, d'Istres-Marignane- Vitrolles.

Enfin, le Département a maintenu la gratuité des transports urbains et péri-urbains pour les bénéficiaires du RSA s'engageant dans des actions d'insertion.

La garde d'enfants

L'absence de mode de gardes adaptés aux personnes bénéficiaires des minimas sociaux est un frein principal à l'insertion professionnelle. A cet titre, le Département soutient des initiatives locales afin d'aider les bénéficiaires du RSA recherchant un mode de garde pour leurs enfants, dans le cadre d'un projet emploi ou formation,

Par exemple, dès 2017, le Département financera sur le centre-ville de Marseille, une structure qui propose de mettre en relation les assistantes maternelles bénéficiaires du RSA titulaires d'un agrément et ayant peu ou pas d'activité avec les familles bénéficiaires du RSA recherchant un mode de garde pour leurs enfants.

Par ailleurs, sur une partie du territoire marseillais, le Département finance une plateforme dont l'objectif est de recenser les modes de garde disponibles (assistantes maternelles, assistant familiaux, crèches, micro-crèche) et de faciliter l'accès des bénéficiaires du RSA à une solution adaptée. Les résultats de cette action montrent que la prise en charge de cette problématique a un réel effet levier sur le retour à l'emploi ou à la formation des personnes.

Concernant les territoires hors Marseille, il convient d'établir un état des lieux des possibilités de modes de garde en s'appuyant sur l'étude en cours de réalisation par la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône. Cette étude posera un état des lieux de l'offre existante, évaluera les besoins non couverts et établira un ensemble de préconisations.

Le Département étudie des projets innovants sur la thématique garde d'enfant, notamment Hors-Marseille. La thématique de la séparation parents/enfants est également un axe à prendre en charge dans le cadre des actions à visée d'insertion sociale.

L'interculturalité

Face au constat que des freins culturels empêchent la progression de parcours d'insertion, le Département a souhaité développer un accompagnement spécifique des publics et des référents, ces derniers étant souvent démunis face à ces situations complexes.

Il s'agit de travailler avec le public sur les codes et de réajuster les représentations, tout en donnant du sens aux droits et devoirs.

Le Département finance une action d'intermédiation autour de l'interculturalité, notamment sur Marseille et Arles.

Par ailleurs, pour aider les référents sur l'ensemble du Département, il est proposé de créer un espace ressources ayant pour objectifs :

- l'appui technique aux référents ;
- l'organisation de réunion d'analyse de pratiques et d'échanges ;
- la réception de bénéficiaires à la demande du référent.

La santé et les troubles psycho-sociaux

(a) La prise en charge de la problématique santé

Outre l'action de diagnostic et d'accompagnement à l'emploi des personnes ayant des problèmes de santé et les actions de remobilisation par la santé, le Département entend développer une nouvelle approche de cette problématique.

Cela passe notamment par l'établissement d'un diagnostic réactif des personnes évoquant une problématique de santé au moment de leur entrée dans le dispositif. Il s'agit d'évaluer le niveau d'obstacle que constitue cette problématique dans le parcours d'insertion.

Sur la base de ce diagnostic, une prise en charge rapide sera organisée soit par :

- une réorientation vers un dispositif plus adapté ;
- l'entrée dans une action permettant l'acceptation de la problématique lors que celle-ci fait l'objet d'un déni ;
- l'orientation vers une action d'accompagnement à la réalisation d'un projet professionnel adapté et réaliste.

Cette nouvelle approche implique la mise en place d'une organisation nouvelle ainsi que la redéfinition de la fiche de postes des médecins du RSA qui travaillent au sein des pôles d'insertion.

Par ailleurs, du fait d'une difficulté à recruter des médecins, le nombre de ces derniers au sein des pôles s'est considérablement réduit. Devant ce constat et l'enjeu majeur à redynamiser les parcours des personnes dont la problématique santé constitue le frein principal à leur insertion, il convient de penser une nouvelle organisation et une nouvelle approche pour cette thématique. Le recrutement d'infirmiers, en complémentarité des médecins est envisagé.

Il convient également de développer les liens et la collaboration avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

(b) Les actions relatives à la santé mentale

En lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Département finance des actions assurées par des établissements hospitaliers afin de permettre l'accès aux soins des publics bénéficiaires du RSA confrontés à des difficultés d'ordre psychiatrique afin de les amener à une prise en charge thérapeutique.

Ces actions assurent une couverture quasi intégrale du territoire départemental et sont articulées autour de deux volets :

1. l'intervention auprès du public, afin d'expliquer la démarche de prise en charge psychologique, de dédramatiser cette prise en charge médicale et de prévenir les troubles psychiatriques ou leur aggravation ;
2. l'intervention auprès des référents de parcours pour leur apporter un appui technique dans l'accompagnement de ce public particulièrement fragilisé et en souffrance.

Ces actions très utilisées par les référents sociaux pourraient être développées pour permettre aux référents emploi d'être accompagnés face à ces problématiques.

La fracture numérique

La fracture numérique constitue un réel frein dans les démarches administratives et de recherches d'emploi de plus en plus dématérialisées. La nouvelle gouvernance consciente de ce constat propose une aide aux bénéficiaires en rupture. Elle souhaite mobiliser les actions existantes, notamment celles des centres sociaux et d'associations, afin de former les bénéficiaires du RSA à l'utilisation de l'outil informatique. Certaines associations prêtent également du matériel ou favorisent l'achat de matériel à coût réduit.

L'Accélérateur de l'Emploi en Provence proposera un espace informatique accessible à ce public. Une animation de cet espace et un accompagnement à l'utilisation des outils seront assurés.

Le Département étudiera également tous les projets innovants sur cette thématique.

- Communiquer efficacement sur l'offre pour dynamiser la prescription

Favoriser une connaissance affinée de l'offre conditionne une prescription adaptée et une utilisation optimisée des dispositifs.

Favoriser une communication dématérialisée et diversifier les formats de communication

(a) La communication dématérialisée

La direction de l'insertion travaille à l'élaboration d'un catalogue de l'offre d'insertion départementale et territoriale comprenant un descriptif complet de chaque action. Ce catalogue sera complété par l'offre proposée par les partenaires et diffusé à l'ensemble des prescripteurs de manière dématérialisée. Un panorama de l'offre identifiant les passerelles et articulations cohérentes entre les actions viendra enrichir le tout.

Le déploiement d'un outil informatique de partage d'information au sein des pôles d'insertion permettra à ces derniers de communiquer de manière plus dynamique avec l'ensemble des acteurs des territoires et de mettre à leur disposition une information actualisée sur l'offre d'insertion.

(b) La communication sous format papier

Une communication sous forme d'affiches et de flyers de présentation des actions d'insertion financées par le Département sera systématisée. Les flyers seront déclinés en fonction des cibles et s'adresseront aux référents uniques ou aux bénéficiaires.

Ces flyers seront mis à disposition des partenaires et des agences Pôle Emploi pour diffusion lors des différentes manifestations et forums.

Le Département encouragera également les porteurs d'action à réaliser des supports de communication adaptés au public et des schémas formalisant le déroulé des actions.

Proposer des actions de communication thématiques et locales

A ces supports viendra s'ajouter la diffusion de témoignages de bénéficiaires par voie écrite, par vidéo ou encore physique lors de manifestations.

L'organisation intensifiée de manifestations fait partie de la stratégie de dynamisation du dispositif d'insertion. De nouvelles manifestations seront désormais planifiées :

- un forum annuel de l'offre d'insertion organisé à l'Hôtel du Département : présentation des actions par thématique à l'usage des référents uniques et du public ;
- des journées départementales d'actualité thématique interprofessionnelles ;
- des forums territoriaux thématiques permettant la rencontre, l'échange et la circulation de l'information entre les référents et les structures porteuses d'action ;
- des temps d'échanges et d'information faisant participer conjointement les travailleurs sociaux et les accompagnateurs à l'emploi.

Permettre à l'individu d'être au cœur de son parcours

La mise en place de l'ensemble de ces outils de communication pourra également permettre une évolution des pratiques des référents visant à mieux impliquer le bénéficiaire dans son parcours.

Les référents seront encouragés à identifier les différentes actions adaptées au profil de la personne afin que cette dernière adhère à celle qui lui correspond. L'individu est ainsi placé au cœur de l'accompagnement et rendu acteur de son changement. En effet, en science sociale l'implication de la personne dans son parcours est identifiée comme déterminante pour la réussite du projet d'accompagnement.

PARTIE 4 : PILOTER L'EXIGENCE SOCIALE

Le Revenu de Solidarité Active a été créé par l'Etat pour offrir aux personnes en difficultés des moyens d'existence convenables. Ce revenu est un droit fondé sur l'engagement des personnes à entreprendre des démarches d'insertion matérialisées par le contrat d'engagement réciproque (CER) ou le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). Le Conseil départemental, à travers ce PDI, est garant de l'accompagnement des personnes dans leurs parcours d'insertion.

A travers le programme d'exigence sociale portée par la nouvelle gouvernance, la collectivité souhaite maîtriser le dispositif sur l'ensemble de ses aspects.

A ce titre, un travail d'analyse et de suivi des actions financées, ainsi qu'une gestion maîtrisée de l'allocation sont indispensables. Le suivi des actions d'insertion nécessite le traitement de données fiables ; Ces données proviennent d'un suivi régulier des actions par l'intermédiaire de tableaux de bord et de bilans qualitatifs permettant une visibilité sur l'impact de la politique d'insertion du Département.

D'autre part, l'engagement fort du Département en faveur du retour à l'emploi et l'insertion suppose la poursuite et le développement des contrôles administratifs pour lutter contre les cas de fraudes. Aussi, la politique en matière de contrôle sera renforcée afin de garantir une allocation juste et équitable.

Dans le cadre de cette mission, le Département souhaite poursuivre le travail effectué avec les gestionnaires que sont la CAF et la MSA et assurer l'application des sanctions légales en cas de non-respect des devoirs liés à la perception de l'allocation.

- Maîtriser le pilotage du dispositif

Mesurer les impacts et assurer le suivi de chaque action

Ce nouveau Programme Départemental d'Insertion renforce le développement des études d'impacts des actions menées par la collectivité. En complément, les tableaux de bord de pilotage des effectifs permettent de mieux identifier les besoins des territoires et d'assurer une offre d'insertion adaptée et efficace.

(a) Systématisation des études d'impacts des actions

Il s'agit à la fois de mieux identifier le travail d'accompagnement réalisé par les porteurs d'action mais également l'impact de l'action sur la progression des personnes dans leur parcours : levée des freins, acquisition d'aptitudes et de compétences, passage à une étape supérieure.

Pour ce faire, des outils de bilan des actions ont été créés. Ils doivent être mis à l'épreuve et éventuellement adaptés au terme d'une ou deux années d'utilisation.

Par ailleurs, chaque action d'insertion portée ou financée par le Département dispose d'indicateurs qui ont pour objectif de mesurer son efficacité. Ainsi, les résultats des actions d'insertion qui font l'objet d'un conventionnement ou bien qui sont issus d'un achat public, sont analysés sur cette base d'indicateurs.

Les dossiers de demandes subventions sont évalués sur ces tableaux de bord : activités, résultats d'insertion, moyens utilisés, résultats financiers....

Et l'ensemble des marchés publics fait également l'objet d'un suivi régulier mensuel sur la base des indicateurs définis dans les cahiers des charges. Ce suivi permet de réguler l'activité et contrôler la bonne exécution des prestations tout autant que la bonne utilisation des fonds publics. Il favorise l'optimisation de l'investissement financier de la collectivité en matière d'insertion au profit des publics bénéficiaires du RSA.

Enfin, la direction est dotée d'une cellule évaluation, cellule support qui :

- contribue à l'élaboration des outils de suivi;
- rédige mensuellement le Bulletin d'Information Statistiques (BIS), outil de pilotage et de collecte de données statistiques sur l'activité de la Direction;
- met en place des actions évaluatives ciblées;
- mène un travail d'élaboration des tableaux de bord des services centraux de la Direction.

Dans le cadre du présent PDI, cette cellule composée de deux agents est appelée à développer son activité en conduisant de nouvelles études et en poursuivant son travail d'élaboration de tableaux de bord.

(b) les tableaux de bord des effectifs

Ces tableaux de bord issus de l'application informatique de la Direction de l'insertion permettent de disposer d'une vision exhaustive de la structuration des effectifs des bénéficiaires du RSA sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône. Ils facilitent l'analyse des caractéristiques socio-professionnelles de chaque territoire et permet à la collectivité d'ajuster son action au plus près des besoins de la population.

Ces tableaux de bords participent à la définition de diagnostic local et à la mise en œuvre d'une offre d'insertion plus aboutie correspondant aux problématiques rencontrées par les bénéficiaires du RSA du territoire. Chaque pôle d'insertion dispose ainsi d'une meilleure connaissance de ses publics et peut ainsi partager cette analyse avec ses partenaires. Cette connaissance partagée incite à la définition d'actions communes pour une meilleure efficacité d'intervention.

Maîtriser la gestion de l'allocation et les moyens

(a) Optimiser les crédits d'insertion

-L'analyse financière des budgets des structures

La direction de l'insertion est dotée d'une cellule de contrôle financier des associations. Cette cellule a en charge, à la demande de la direction et/ou des autres services de la direction, la

réalisation d'études budgétaires ciblées. Ces études portent sur la santé financière des associations et la cohérence entre les budgets présentés et les subventions demandées.

La cellule instruit, par ailleurs, les demandes de subvention des organismes qui accueillent et contractualisent les bénéficiaires du RSA. Ces instructions font l'objet d'une étude financière approfondie compte tenu des montants élevés des crédits alloués à ces partenaires de la contractualisation.

L'analyse des comptes rendus financiers des actions, qui sont dorénavant réclamés aux structures subventionnées, sont par ailleurs examinés par cette cellule, en lien avec le Service de l'Offre d'Insertion et des Partenariats et le Pôle Budget de la direction.

Enfin, la cellule contrôle financier est une cellule ressource en matière d'auto contrôle des procédures et des instructions budgétaires. Pour ce faire, elle a pour rôle d'alerter les agents de la direction sur les différents points de vigilance à contrôler lors de l'analyse d'une demande de subvention.

-Renforcer l'offre par une mobilisation du Fonds Social Européen (FSE)

Le Conseil Départemental, en tant qu'organisme intermédiaire, est gestionnaire d'une subvention globale de Fonds Social Européen (FSE) pour un montant de 10,205 M d'€uros sur la période 2015-2017.

Les actions d'insertion qui sont cofinancées par le FSE doivent répondre aux thématiques de l'axe 3 du programme opérationnel national FSE 2014-2020 : « promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme d'exclusion ».

Ainsi, ces actions d'insertion doivent notamment pouvoir proposer la construction de parcours d'insertion individualisés, prenant en compte la globalité des difficultés personnelles et professionnelles des publics, afin de les préparer à l'emploi et leur permettre de l'occuper durablement.

Cet objectif fait ainsi pleinement écho à la politique d'insertion de la direction.

Par ailleurs, la dernière tranche 2018-2020 du programme opérationnel national sera l'occasion pour le Conseil Départemental de solliciter une nouvelle enveloppe de crédits FSE afin de renforcer l'offre d'insertion par de nouveaux dispositifs innovants.

(b) Nouvelles modalités de financement des actions

Sous l'impulsion de la nouvelle gouvernance, et pour une meilleure transparence de l'utilisation des fonds publics, une harmonisation des modalités de financement des actions emploi, notamment, a été mise en œuvre progressivement selon le rythme de renouvellement annuel des conventions. Cette convergence de financement des actions emploi sera effective courant 2017.

Le financement des actions emploi se structure désormais en deux parties :

- Une partie fixe permettant la prise en charge des salaires et des frais de fonctionnement de la structure. Cette partie permet de financer uniquement les sommes engagées par la structure pour réaliser l'action (plan de financement à l'appui) ;
- Une partie variable sous condition des résultats des placements en emploi durable.

Pour cela, la collectivité a défini la notion de sorties en emploi durable afin de faciliter la prise en compte des résultats. Les sorties en emploi durable sont indiquées selon les critères suivants :

1. CDI ou CDD d'une durée supérieure ou égale à 6 mois et correspondant à un temps de travail hebdomadaire d'au moins un mi-temps ;
2. Activité professionnelle rémunérée régulière d'une durée cumulée de 610 heures sur 6 mois (Intérim, contrats saisonniers..), ou de 910 heures sur 9 mois ;
3. Formation qualifiante permettant l'accès au marché du travail dans la limite de 10% du total des sorties positives du dispositif ;
4. Contrat aidé CUI-CIE.

Chaque sortie en emploi durable est validée par un document justificatif (contrat de travail) pour en obtenir le paiement.

- Garantir une allocation juste et équitable

En complément de ce pilotage maîtrisé du dispositif, il est nécessaire de définir une politique en matière de contrôle.

En effet, il s'agit d'identifier les personnes ne respectant pas les droits et les devoirs liés à la perception de l'allocation et celles ne s'inscrivant pas dans une démarche active d'insertion.

Chaque année, dans les Bouches-du-Rhône, 40 000 contrôles, sur pièces ou à domicile, sont réalisés. Ils sont effectués par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et par la Mutualité Sociale Agricole (MSA), dont 2 000 sont prescrits par les pôles d'insertion ou le Service de la Gestion de l'Allocation et du Contentieux (SGAC) de la Direction de l'insertion.

Les pôles d'insertion assurent concomitamment une mission de contrôle des allocataires sur le volet plus opérationnel de la cohérence des parcours et du respect des engagements inscrits dans le contrat d'engagement réciproque.

Garantir la mise en œuvre des conventions de gestions partenariales (CAF, MSA)

Pour assurer ses missions en matière de gestion de l'allocation, le Département s'appuie sur les deux structures nationales légitimes et compétences que sont la CAF et la MSA. En effet, la loi prévoit qu'une convention de gestion soit conclue entre le Département et les

organismes servant la prestation de RSA. Ces relations partenariales s'exercent autour de conventions triennales de gestion.

Dès la mise en place du RSA en juin 2009 une convention a été adoptée et signée avec la CAF pour les périodes concernant les 2009-2016.

Elle portait notamment sur :

- Les missions déléguées à la CAF par le Département et notamment la mise en œuvre du processus d'orientation à l'entrée dans le RSA ;
- Les missions de contrôle renforcé ;
- Les modalités d'échanges d'information entre les deux institutions ;
- L'accompagnement social de bénéficiaires du RSA socle majoré, la CAF s'engageant à réaliser l'accompagnement social des familles monoparentales avec enfants à charge de moins de 3 ans.

Cette convention a été reconduite pour la période 2016-2018, mais avec un certain nombre d'ajustements.

Dans le cadre de la convention de gestion du RSA, le Département a également confié à la CAF la mission de réaliser annuellement des contrôles sur les droits des allocataires du RSA. Ces contrôles permettent d'identifier des situations de fraude et de déclencher des procédures de remboursement pour les allocataires ayant perçu des allocations à tort.

Ces contrôles s'articulent autour de deux procédures avec un plan de contrôle déterminé annuellement, en conformité avec la politique de maîtrise des risques élaborée par la CNAF (datamining) et des contrôles demandés au fil de l'eau par la direction de l'Insertion.

Développer les contrôles administratifs au niveau central

Dans un souci de bonne utilisation des deniers publics, le Conseil départemental a créé un service spécialisé dans le contrôle des bénéficiaires ne respectant pas les devoirs liés à l'allocation : le Service des Contrôles Administratifs (SCA).

Cette équipe, constituée de 6 personnes depuis septembre 2016, a pour objectif de renforcer les liens institutionnels dans le cadre du comité opérationnel départemental anti-fraude piloté par le Préfet.

Elle a pour mission de rapprocher les données administratives existantes pour déceler les fraudes et agir de manière adaptée.

Poursuivre la mise en œuvre des contrôles sur le territoire

Le Département, via ses 10 pôles d'insertion, met en œuvre une politique de contrôle des bénéficiaires du RSA avec un double objectif :

- renforcer la contractualisation pour rendre plus efficace le dispositif d'insertion et mieux accompagner les bénéficiaires ;
- lutter contre la fraude pour ne maintenir dans le dispositif que les bénéficiaires en démarche active.

Pour cela, la direction de l'insertion s'appuie sur une équipe de contrôleurs dans les pôles d'insertion. Leur mission est de convoquer tous les bénéficiaires sans contrat d'engagement réciproque (CER) dans l'objectif de :

- contractualiser avec le bénéficiaire et faire respecter les termes du contrat ;
- proposer à chacun des actions d'insertion correspondant à sa situation.

Ce dispositif a permis d'augmenter le taux de contractualisation des allocataires, qui est passé de 39% en 2004 à 69% en 2015 et de faire sortir du dispositif les personnes qui n'en relevaient pas pour divers motifs.

Assurer l'application des sanctions légales

Enfin en cas de non-respect des devoirs liés à la perception de l'allocation, le bénéficiaire s'expose à une suspension de versement du RSA.

Des situations pouvant justifier cette suspension sont les suivantes :

- le non établissement dans les délais d'un PPAE ou d'un CER ;
- le non-respect des engagements stipulés dans le contrat ;
- la radiation de la liste des demandeurs d'emploi ;
- l'obstacle à contrôle.

Dans le cadre de la politique de suivi et de contractualisation des allocataires, le Département a souhaité, qu'en cas de récurrence, la durée de la suspension au terme de laquelle l'allocataire peut être radié soit réduite de 4 à 2 mois comme la loi le permet. Cette radiation n'interviendra que dans la mesure où, dans ce délai, la personne n'aura pas régularisé sa situation.

LA PAROLE DONNEE AUX BENEFICIAIRES – LEUR VISION DU DISPOSITIF

Le Département a souhaité associer les bénéficiaires du RSA à ce nouveau PDI. Deux séances de travail ont eu lieu réunissant des personnes en insertion sociale ou socio professionnelle comme des personnes en accès direct à l'emploi.

Elles ont pu s'exprimer sur le dispositif en général, leur statut, leurs droits et devoirs, comme sur l'accompagnement dont elles bénéficient. Ces échanges, très riches, ont nourri les orientations fixées pour les trois prochaines années.

Les bénéficiaires du RSA en parcours social et socio-professionnel

Le rôle du référent social :

« Mon assistante sociale m'a accompagnée pour mon permis, pour mon logement, et mes démarches pour l'inscription à la crèche de ma fille. »

« C'est elle qui m'a orientée vers une action. Moi, je n'avais envie de rien faire. Je n'osais pas y aller. Elle m'a accompagnée lors de la journée porte ouverte de l'action. Du coup ça m'a plu et j'y suis restée pendant 1 an ! »

C'est elle qui m'a permis de faire les démarches pour entrer dans l'action. »

« J'avais besoin d'aide et d'être « boostée » car je n'avais pas confiance en moi.»

Au sujet du contrat d'engagement réciproque :

« Il y a des droits et des devoirs »

« C'est un contrat entre elle et nous dans lequel on s'engage à entrer dans une action et après elle nous revoit pour faire le point»

« C'est elle qui nous donne le cap»

« Je suis obligé de prendre contact avec mon assistante sociale pour beaucoup d'autres choses. »

« Elle suit notre parcours. »

L'importance des actions dans le parcours d'insertion:

« Avant je ne pensais qu'à mes problèmes, dans ma bulle. A ACTIS, je me suis rendue compte que tout le monde à des soucis. On a échangé sur le travail ça m'a donné envie de retravailler. Ensuite je suis entrée en chantier d'insertion.»

« Je suis entrée sur Actis très récemment, je viens de Saint Martin, avant j'étais sur le PLIE mais pour des problèmes de santé j'ai dû arrêter. Actis permet de sortir de chez soi. »

« On rencontre des gens on sort de chez nous »

« On oublie nos soucis »

« Au début ce n'est pas évident, dans sa tête c'est difficile, après ça va. »

« C'est toujours mieux que de rester à la maison, ça permet de bouger, de s'aérer. Mon assistante sociale m'en a parlé et j'ai essayé.»

« J'étais sur un chantier, ça a été très compliqué parce que j'avais une différence, il y avait un souci de décalage, de dysfonctionnement et j'ai été reconnu travailleur handicapé. J'ai dû mettre des choses en place pour compenser cette différence. J'ai été diagnostiqué. Je ne savais plus quoi faire et grâce au chantier on est arrivé à une reconnaissance, ça a été dur, ça a été long mais maintenant je sais ce que je dois faire pour passer à une étape supérieure. Le médecin du pôle d'insertion a aussi favorisé les choses. L'environnement du chantier a permis de révéler quelque chose. »

« Orienté par l'assistante sociale après ACTIS sur le chantier, on m'a expliqué ce qu'on allait faire ce qu'on allait me demander. Plutôt que d'aller de mon lit à mon canapé et je me suis dit que j'allais tenter et ça m'a plu. Je « reviens » maintenant. »

« ACTIS, il faudrait pouvoir renouveler une 3^{ème} fois. S'il n'y avait pas eu le chantier après ACTIS, je serai déprimée. »

« Ce qui est bien en chantier d'insertion, c'est qu'on fait des stages, des immersions. On nous force à y aller mais ça crée des ouvertures. »

«Les horaires des cars ne coïncident pas avec celles de mon stage et j'ai une heure et demie de trajet. Je dois partir à 11h pour commencer à 13h30»

« Certains savent ce qu'ils veulent faire, d'autres non et ceux-là freinent les autres. »

Les bénéficiaires du RSA en parcours « Emploi »

Le statut du RSA et les droits et devoirs :

« Il y a une sorte de flicage. Il y a une note péjorative à être au RSA, on n'est pas toujours fier mais on en a besoin. »

« Si on manque un RDV je ne sais pas quelles vont être les répercussions »

« On nous parle d'une proposition d'accompagnement, mais on ne sait pas si on peut dire non.

Socle, ça veut dire que si on le supprime, tout s'écroule. Ce n'est pas un choix de vie. J'ai la pression financière en permanence. Et l'accompagnement me met une pression supplémentaire. »

« On est des produits intéressants pour les entreprises, si elles nous embauchent, elles peuvent bénéficier d'exonérations de charge. »

Le parcours d'insertion :

« J'en ai marre d'être baladé.»

« Quand l'accompagnement se termine vous êtes réorienté vers le service public de l'emploi. Et là, on recommence à zéro, on fait « reset ». On n'en revient exactement au même point.»

« On parle d'aide au retour à l'emploi. Il est ou le travail fait avec les entreprises, connaître le bassin d'emploi, les entreprises, les secteurs qui recrutent, qui proposent des stages, de l'immersion ? »

Le rôle du référent unique :

« Sans référent, on ne peut rien faire. Il est là pour nous aider. »

« Moi je suis arrivé dans le dispositif je connaissais déjà le système, je sais me débrouiller mais ce qui m'a aidé c'est l'écoute. »

« On n'a pas besoin d'accompagnement mais d'une aide. Nous sommes autonomes mais nous avons besoin de la mise en réseau et ça les référents n'ont pas les moyens ni l'information de nous mettre en réseau. »

« Le référent n'est pas au courant, des fois c'est moi qui lui donne des informations. Si on reste dans son coin, on n'arrive rien. Il faut aller au charbon. On a bien compris que c'est nous à aller chercher le travail auprès de entreprises. »

« Au bout de 6 mois on devrait nous proposer, nous mettre en situation d'emploi, même une semaine. Au-delà de 6 mois ce n'est plus efficace. »

« Nous avons besoin d'avoir plus d'information sur les entreprises par secteur d'activité, être plus en lien avec l'entreprise. »

« Ce qui manque c'est une centralisation de l'information sur ce qui se passe (organisation de forum, filières en tension, listing d'entreprises). »

Au sujet des ateliers collectifs :

« Ça permet de se retrouver avec d'autres personnes dans la même situation, de garder du lien social. »

« On nous impose presque un parcours d'ateliers à faire. Ce n'est pas adapté à chaque personne. »

« Je suis surpris de la qualité des ateliers. Il en faut plus. »

« 1 demi-journée c'est trop court. Les choses commencent à se mettre en place, il faudrait un suivi sur 3-4 demie journées »

Au sujet de la formation:

« La formation c'est bien pour la reconversion et la réorientation mais là aussi il faut qu'il y ait le lien avec l'entreprise. Il faut que le financement de la formation par les pouvoirs publics soit rentabilisé. »

« Moi, j'ai dû partir sur Nice pour faire cette formation car les délais étaient trop longs sur le département. J'ai pu car je suis célibataire et je n'ai pas d'enfant, heureusement. »